

Bilan annuel 2025

Office européen des brevets

Table des matières

Résumé	3
Principaux résultats en 2025	11
1. Levier 1 – Les personnes	11
2. Levier 2 – Les technologies	22
3. Levier 3 – Des produits et des services de grande qualité délivrés dans les délais	32
4. Levier 4 – Les partenariats	45
5. Levier 5 – La pérennité financière	67
Annexe 1 – Évaluation d'importance relative	71
Annexe 2 – Liste des rapports en annexe	73
Annexe 3 – Sigles et acronymes employés dans le bilan annuel 2025	74

Résumé

L'OEB a, en 2025, enregistré des progrès substantiels pour un grand nombre d'indicateurs clés de performance associés aux cinq leviers de son Plan stratégique 2028. Plusieurs objectifs liés aux indicateurs ont été atteints avant le terme fixé, tandis que d'autres ont été moins aisés à atteindre du fait des progrès déjà accomplis.

Dans le cadre du **Levier 1 – Les personnes**, l'OEB s'est attaché à promouvoir l'engagement du personnel, à attirer les meilleurs talents de l'Europe, à mettre l'accent sur la formation ainsi que sur le développement et à soutenir la mobilité ainsi que la flexibilité. À 75 % d'engagement global du personnel, l'objectif général dans ce domaine a été atteint, et des améliorations ont été constatées dans plusieurs domaines. Le régime des nouveaux modes de travail demeure très apprécié : 60 % des agents expriment une préférence à l'égard du travail à distance ou hybride.

L'OEB a reçu plus de 11 700 candidatures à un poste en 2025, ce qui constitue un record. La diversité de genre est demeurée une priorité, et 35,5 % de l'ensemble des agents ainsi que 30,5 % des nouveaux examinateurs recrutés étaient des femmes. Cela est en partie le résultat de la mise en œuvre de la campagne "Empowering women" visant à renforcer la position des femmes, qui comprenait une série de mesures de communication présentant des examinatrices de brevets et ciblant des candidates potentielles sur LinkedIn. Parmi les 97 jeunes professionnels qui ont rejoint l'Office, 63 % étaient des femmes. Le programme des jeunes professionnels a été élargi à vingt nouvelles universités STIM en 2025, et les étudiants issus de ces universités seront habilités à se porter candidat à compter de 2026.

L'OEB a, au cours de l'année, consolidé la qualité, la portée et l'incidence de son offre de formation. Parmi les initiatives figuraient l'introduction d'un programme ciblé de recyclage professionnel à l'intention des examinateurs, accompagné d'un projet pilote dans le domaine des batteries et des piles à combustible ; des présentations effectuées par des universitaires et par des experts de l'industrie ainsi que la participation à des conférences et à des salons professionnels ; un programme complet de formation concernant l'intelligence artificielle ; un programme de soutien au management entre pairs à l'intention des femmes responsables d'équipe ; et un nouveau processus visant à renforcer les activités de transfert de connaissances lors du départ d'agents.

La mobilité interne demeure parmi nos préoccupations, et nous allouons les ressources là où elles sont les plus nécessaires. Nous avons également pris des mesures en faveur de la santé du personnel. Ainsi, par exemple, les Campus Days, au mois de mai, comportaient un large programme axé sur les sports, sur la sécurité et sur les soins préventifs, et ils ont vu la participation de plus de 4 000 agents. La sensibilisation aux questions de santé s'est poursuivie, et 88 % des managers ont désormais suivi jusqu'à son terme la formation obligatoire relative au bien-être psychosocial.

En matière de dialogue social, l'OEB a organisé un certain nombre de réunions et a enregistré des progrès sur de nombreux sujets tels que la plus grande inclusivité du régime de parentalité ainsi que la consolidation des services confidentiels de conseil à l'intention des agents par l'introduction de conseillers externes qui leur offrent une assistance sur les questions professionnelles. Nous avons continué de promouvoir une culture du dialogue, et il en a résulté une réduction substantielle des litiges : les recours internes ont diminué de 27 % et les requêtes auprès du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail de 35 % par rapport à 2024.

Nous avons, en 2025, renforcé l'efficacité et la maturité du système de gestion intégré ainsi que le système avancé de déclaration en matière de durabilité, conformément aux normes de la Global Reporting Initiative. Dans le cadre du Programme d'investissement dans les bâtiments, l'ensemble des agents de Berlin ont été transférés dans les nouveaux locaux à la fin du mois de février 2025, le bâtiment Shell de La Haye a été entièrement séparé des autres bâtiments en vue de sa démolition et de nouveaux panneaux solaires ont été installés à Munich.

L'OEB poursuit sa transformation numérique conformément au **Levier 2 – Les technologies** en axant ses travaux sur la simplification des processus, sur la modernisation des plateformes ainsi que sur la préservation de la sécurité, de la disponibilité et des services aux utilisateurs.

La numérisation de la procédure de délivrance de brevets a progressé grâce à des améliorations apportées à la gestion des tâches dans l'interface de travail brevets, à une meilleure gestion de la charge de travail au moyen de l'outil d'attribution numérique des dossiers, à l'intégration de l'outil de recherche ANSERA à des outils d'examen tels que Trimaran et au soutien apporté en matière de rédaction des notifications. Des outils basés sur l'intelligence artificielle ont été mis en œuvre afin d'aider les examinateurs dans des domaines tels que la rédaction des procès-verbaux des procédures orales, la recherche, la classification et le Référentiel de fichiers numériques.

Les initiatives relatives à l'engagement en ligne des utilisateurs comprenaient la mise à disposition de la Legal Interactive Platform pour tous les utilisateurs de MyEPO, le perfectionnement de l'interface MyEPO et l'accroissement du nombre d'actions numériques et disponibles en libre-service, le lancement d'une base de données consultable des mandataires agréés, le perfectionnement de l'espace partagé, l'introduction du dépôt de pièces en couleurs, la préparation du dépôt au format DocX de bout en bout et la mise hors service de l'ancien logiciel de dépôt en ligne (eOLF).

L'OEB a également modernisé et simplifié les systèmes de soutien aux activités générales. Nous avons, durant l'année 2025, créé un Centre d'intelligence des talents destiné à recenser les compétences des agents, numérisé plusieurs processus liés aux ressources humaines, par exemple l'enregistrement des partenaires ainsi que les déclarations de parentalité, et perfectionné le processus de départ des agents par l'introduction de listes de

contrôle structurées à leur intention. Nous avons également renforcé à plusieurs égards l'efficacité en matière de finances et d'achats, par exemple dans le processus de clôture des exercices comptables, et mis de nouveaux services en ligne à la disposition du secrétariat du Conseil d'administration. Un certain nombre d'initiatives ont contribué à la modernisation de l'environnement informatique, par exemple l'adoption de la nouvelle technologie SAP basée sur le nuage informatique, l'utilisation du service plus rapide WiFi 6 à Berlin et la mise hors service de plusieurs technologies anciennes.

En ce qui concerne le **Levier 3 – Des produits et des services de grande qualité délivrés dans les délais**, hormis le renforcement de la qualité à la source au moyen d'outils numériques qui aident les demandeurs dans les tâches de dépôt et de communication avec l'OEB, nous avons également développé des fonctions en libre-service en vue de rendre plus accessible la littérature brevet et non-brevet (y compris des supports multimédias). La transparence et l'interaction ont été consolidées par des perfectionnements apportés à l'espace partagé.

L'année 2025 a vu la tenue de 130 réunions avec des utilisateurs. Nous avons organisé 42 réunions avec des associations d'utilisateurs en vue d'examiner les performances et objectifs généraux en matière de qualité et de respect des délais ainsi que des sujets tels que les évolutions du brevet unitaire et de la juridiction unifiée du brevet. Lorsque les associations d'utilisateurs représentaient une région géographique particulière, nous avons comparé le recours aux procédures d'accélération de l'OEB, au brevet unitaire et à la juridiction unifiée du brevet d'une région à l'autre.

Nous avons, dans le cadre de nos travaux liés à l'exactitude et au caractère complet des recherches et des opinions écrites, et en vue de consolider l'examen en veillant à ce que la Convention sur le brevet européen (CBE) soit appliquée de manière cohérente par l'ensemble de nos équipes d'examen, poursuivi l'intégration des divisions de la recherche actives. Globalement, 93 % des participants à l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025 se sont déclarés satisfaits de nos produits de recherche, et aucune constatation liée à la validité n'est ressortie des audits menés par la direction Audit de la qualité pour 94 % des recherches et des opinions écrites.

Nous avons pris plusieurs mesures en vue de renforcer l'appréciation de l'ajout d'éléments et, à la fin de l'année, nos audits de qualité de la délivrance ont indiqué une baisse des constatations liées à l'ajout d'éléments (4,6 % des brevets délivrés examinés), réalisant en cela l'objectif lié à notre indicateur clé de performance. Nous avons également pris plusieurs mesures en vue de renforcer la clarté dans la procédure de délivrance de brevets. À la suite d'une analyse approfondie des décisions des chambres de recours, cinq nouveaux indicateurs clés de performance ont été ajoutés au tableau de bord sur la qualité concernant l'examen et l'opposition, et un atelier destiné à l'ensemble des examinateurs d'opposition a été organisé en juin en vue de renforcer l'application de l'approche problème-solution dans l'appréciation de l'activité inventive. Au stade de la délivrance, les audits menés par la

direction Audit de la qualité montrent que la part de dossiers pour lesquels aucune constatation affectant la validité n'a été faite a atteint 88,8 % en 2025.

Trois sessions des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité ont été organisées l'année dernière : une concernant les rapports de recherche et les opinions écrites, une concernant la délivrance et une troisième, la toute première, concernant l'opposition. Au total, 66 mandataires et experts de l'OEB répartis dans 18 groupes ont examiné 108 dossiers dans différents domaines techniques. Cette initiative a été saluée par les utilisateurs, et son résultat a alimenté notre Plan d'action pour la qualité. Les groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité ont également été modifiés afin de permettre la participation aux sessions de davantage d'observateurs, tant externes qu'internes, ce qui a résulté en un quasi doublement de leur nombre.

En ce qui concerne le respect des délais, 82,6 % des dossiers standard de recherche, d'examen et d'opposition ont été traités dans les délais en 2025. Le respect des délais en matière de recherche (dossiers standard) a été encore renforcé pour atteindre 86,8 % à la fin 2025, avec une durée moyenne de traitement de 5,1 mois, tandis que 75,8 % des dossiers d'examen standard ont été clos dans le délai fixé de 36 mois à compter de la requête en examen valide, avec une durée moyenne de traitement de 24,2 mois. Globalement, la durée de traitement entre le dépôt et la délivrance s'est élevée, en 2025, à 36,5 mois pour les dossiers standard, et 74,8 % de ces dossiers ont été clos dans un délai de 48 mois (78,5 % dans un délai de 48 mois en ce qui concerne les demandes divisionnaires).

Nous avons, en 2025, réussi à réduire encore le nombre de dossiers d'opposition en attente à 3 335, alors que ce nombre s'élevait à 5 000 antérieurement à la pandémie. Les efforts que nous avons déployés dans ce domaine ont eu pour résultat que la durée moyenne globale de traitement s'élève désormais à 19,1 mois et que 51,6 % des dossiers standard sont traités dans un délai de 18 mois, ce qui constitue une nette amélioration par rapport aux 38,4 % constatés en 2024. Nous demeurons déterminés à atteindre notre objectif de 70 % en matière de respect des délais d'ici la fin 2026.

La demande vis-à-vis de nos produits est demeurée élevée en 2025 : la charge de travail globale a atteint 443 352 produits de brevet (recherches/opinions écrites, examens et oppositions) au cours de l'année.

Au titre du **Levier 4 – Les partenariats**, l'OEB a, en 2025, approfondi la collaboration avec des partenaires européens et internationaux en vue de consolider l'écosystème de l'innovation en Europe, de soutenir les utilisateurs et de favoriser la compétitivité, la sécurité juridique et le développement des compétences.

La 19^e réunion annuelle sur la coopération s'est tenue à Reykjavik au mois de juin et une cérémonie du Young Inventors Prize distincte s'est pour la première fois déroulée dans ce cadre.

Les préparatifs en vue des adhésions de la Bosnie-Herzégovine et de la République de Moldavie, qui porteront à 41 le nombre d'États parties à la CBE, ont progressé de manière régulière. La Géorgie a également formellement manifesté, à la fin de l'année 2025, son désir d'adhérer à la Convention. De nouveaux accords de coopération bilatéraux ont été conclus avec les 39 États membres au cours de l'année.

Le deuxième cycle du programme de convergence des pratiques, qui vise à une plus grande homogénéité des pratiques et à une plus grande sécurité juridique à l'intention des utilisateurs de toute l'Europe, s'est achevé en décembre. L'OEB a également poursuivi ses efforts en faveur de l'harmonisation du droit matériel des brevets par une étude des jurisprudences nationales relatives aux droits d'usage antérieur.

En matière de coopération informatique, l'année 2025 a vu la poursuite de la consolidation des services, la mise hors service d'anciens systèmes et le lancement de la boîte à outils numériques. Les services Front Office ont été mis à niveau, par exemple par un renforcement de la sécurité ainsi que de l'accessibilité à l'intention des personnes handicapées, l'interopérabilité avec les systèmes "back office" des États membres a été assurée, l'outil SEARCH basé sur ANSERA a été mis en service dans plus de 40 offices nationaux des brevets, tant dans des États membres que non membres, et des solutions de classification, de traduction et d'accès aux informations juridiques s'appuyant sur l'intelligence artificielle ont été mises en œuvre.

La Commission européenne a rendu une décision d'adéquation concernant l'OEB reconnaissant que le cadre de protection des données de cette dernière offrait un niveau de protection équivalent à celui du règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Cette décision fait de l'OEB la première organisation internationale à bénéficier d'une telle reconnaissance et consolide dans le même temps le cadre régulant l'échange de données avec les États membres.

L'accord de validation signé avec la République démocratique populaire lao est entré en vigueur, et le Burundi, El Salvador ainsi que Sao Tomé-et-Principe ont manifesté leur intention d'entamer des négociations relatives à un accord de validation.

La coopération multilatérale a progressé grâce à la participation à des réunions des offices IP5 sur des sujets tels que les progrès de la transformation numérique et le renforcement de l'usage de l'intelligence artificielle dans les opérations des offices des brevets, et à la participation à la Conférence tripartite de coopération avec l'Office des brevets du Japon et avec l'Office des brevets et des marques des États-Unis, qui a mis en relief le rôle des outils informatiques et à intelligence artificielle dans la qualité des brevets et dans l'efficacité opérationnelle ainsi que la nécessité d'harmoniser les démarches en ce qui concerne les technologies émergentes.

En 2025, l'OEB et la CNIPA sont convenues de prolonger de cinq ans, jusqu'au 30 novembre 2031, le projet pilote dans le cadre duquel l'OEB agit en qualité d'administration chargée de la recherche internationale à l'égard des ressortissants et résidents de la République populaire de Chine qui déposent des demandes PCT en anglais auprès de la CNIPA.

De nouvelles versions des directives CBE et des directives PCT de l'OEB ont fait l'objet d'une publication préliminaire le 1^{er} février, l'entrée en vigueur étant prévue le 1^{er} avril. Un ensemble de Directives relatives au brevet unitaire étaient comprises pour la première fois. Des modifications introduisant un langage neutre du point de vue du genre dans le règlement d'exécution de la CBE et dans des textes connexes sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2025.

Presque 79 000 demandes d'effet unitaire avaient été enregistrées par l'OEB à la fin de l'année 2025. Plus d'un brevet européen délivré sur quatre a résulté en une demande d'effet unitaire en 2025. L'adoption du brevet unitaire est encore plus élevée (40 %) dans les États parties à la CBE, ce qui reflète le grand intérêt que lui porte l'industrie européenne, en particulier les petites et moyennes entreprises, les inventeurs individuels, les universités et les organismes de recherche publics. L'OEB a lancé, en juin 2025, une version perfectionnée et étendue du Tableau de bord du brevet unitaire. L'Office a publié sa contribution au rapport de la Commission européenne sur le fonctionnement du règlement mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection unitaire conférée par un brevet.

Au cours de l'année, l'Académie européenne des brevets a organisé 136 activités de formation, pour un total de 1 532 heures d'apprentissage. Elles ont généré presque 30 000 inscriptions. L'apprentissage numérique a également progressé : le centre de formation en ligne a dépassé les 23 000 utilisateurs actifs et enregistré près de 300 000 visites. Parmi les projets importants figurent le cadre modulaire d'enseignement de la propriété intellectuelle (MIPEF), l'initiative Children & Youth et des conférences telles que Opposition Matters, Litigation Matters, la conférence sur la jurisprudence des chambres de recours et le Forum des juges européens.

La conférence PATLIB de 2025, à Vienne, a attiré presque 4 000 spectateurs en ligne, ce qui est un record. L'initiative Transfert de connaissances vers l'Afrique (KT2A) s'est élargie et rassemble désormais 80 universités de 29 pays africains autour de partenariats de formation, de mentorat et de jumelage adaptés.

L'Observatoire des brevets et des technologies a développé son activité avec quatorze publications qui ont été téléchargées à près de 100 000 reprises en 2025. Il a également lancé l'initiative "Scénarios pour l'avenir 2025-2045", qui s'achèvera en 2027.

L'Office a pris diverses mesures au titre du **Levier 5 – La pérennité financière**. Il a, à des fins de suivi, élaboré le tableau de bord des indicateurs clés de performance de l'étude financière. Par ailleurs, l'internalisation de la gestion des actifs du Fonds de placement de la trésorerie de l'OEB bénéficiera au rapport coût/efficacité. Afin d'atténuer les risques liés aux fluctuations des marchés financiers et à l'inflation, nous avons porté le niveau de financement de tous les passifs au titre de prestations à 105 % et appliqué la nouvelle politique en matière de tolérance au risque au financement des régimes de pensions et de sécurité sociale. L'Office a également présenté, au cours de la session de décembre du Conseil d'administration, une révision de la procédure d'ajustement des rémunérations, clôturant en cela son cycle de six ans.

En agissant sur tous les leviers définis par le Plan stratégique 2028, l'OEB progresse dans la réalisation de son objectif : un office des brevets plus pérenne, de haute qualité, accessible et adapté aux évolutions futures. L'OEB est en position de force à la veille des célébrations de son 50^e anniversaire, en 2027.

Principaux indicateurs clés de performance	Niveau fin 2024	Niveau fin 2025
Engagement du personnel	73 %	75 %
Diversité de genre	35,3 %	35,5 %
Femmes recrutées comme examinatrices	27 %	31 %
Diversité géographique	35	36 pays de la CBE représentés
Femmes cadres supérieurs	33,3 %	38,1 %
Pérennité environnementale	2 984	3 010 t de CO ₂ e
Disponibilité des systèmes informatiques (interne)	99,7 %	99,7 %
Disponibilité des systèmes informatiques (externe)	99,7 %	99,9 %
Numérisation et modernisation des processus d'administration des brevets	22,6 %	32,1%
Numérisation des processus liés aux activités générales	70,7 %	78,1%
Exploitation de l'IA	46,7 %	45,8 % ¹
Respect des délais de bout en bout	75,2 %	74,8 % ²
Recherche et opinion écrite : appréciation incorrecte de la nouveauté ou de l'activité inventive	6,2 %	5 %
Recherche : état de la technique plus proche trouvé	3 %	2,8 %
Délivrances : appréciation incorrecte de la nouveauté ou de l'activité inventive	6,8 %	6,6 %
Délivrances : Constatation d'ajout d'éléments	5,9 %	4,6 %
Coopération informatique	141	184 projets informatiques mis en œuvre
Convergence des pratiques	77,9 %	79,1 % des États membres
Accords de validation	16	16 accords de validation ³
Modularité de l'enseignement de la PI dans les programmes universitaires	40	90 universités
Observatoire des brevets et des technologies	139 000	234 000 vues
Productivité	111,5	115,6 produits par ETP
Prévision de production	0,0 %	1,3 %
Niveau de financement	80,1 %	88,0 %

¹ L'indicateur "Exploitation de l'IA" est descendu à 45,8 % au 4^e trimestre 2025 du fait de la clôture exceptionnelle d'un arriéré de 3 382 tâches de classification manuelle au cours de cette période.

² L'indicateur "Respect des délais de bout en bout" est inférieur de 0,5 % à son niveau à la fin de l'année 2024 du fait d'une baisse des indicateurs "Respect des délais des demandes divisionnaires" et "Respect des délais de l'examen".

³ Sept accords signés et neuf faisant l'objet d'une négociation formelle.

Principaux résultats en 2025

1. Levier 1 – Les personnes

En 2025, l'OEB a continué d'investir dans les personnes et s'est attaché à promouvoir l'engagement du personnel, à attirer les meilleurs talents de l'Europe, à mettre l'accent sur la formation ainsi que sur le développement et à soutenir la mobilité ainsi que la flexibilité.

Promouvoir l'engagement du personnel

La tendance positive de l'engagement du personnel au cours des dernières années s'est poursuivie, ainsi que l'indique l'**enquête sur l'engagement du personnel 2025**, dont les résultats sont stables ou en augmentation dans la plupart des catégories par rapport à 2024. L'engagement global a continué d'augmenter et a désormais atteint l'objectif de 75 % fixé par le Plan stratégique 2028. Il s'élevait à 73 % dans l'enquête 2024 et à 63 % en 2022, une hausse qui s'inscrit dans la lignée des progrès constants observés depuis 2019. Les progrès sont particulièrement évidents en ce qui concerne le respect⁴ (+2 %), l'engagement en faveur de la qualité⁵ (+12 %) et la confiance accordée aux managers⁶ (+6 %), signe qu'une culture nouvelle s'enracine graduellement.

L'opinion des agents demeure fortement positive dans plusieurs domaines clés, y compris la clarté des objectifs (86 %), l'usage des outils numériques (80 %), le soutien au bien-être (81 %) et la direction opérationnelle (84 %). L'enquête met en relief le rôle essentiel des supérieurs hiérarchiques dans l'engagement du personnel. Les réunions d'équipe régulières et les échanges de personne à personne sont constamment associés à des opinions plus positives de la part des agents et à de meilleures performances des équipes.

Les modalités flexibles de travail de l'OEB (le **régime des nouveaux modes de travail**) demeurent très appréciées, et elles constituent, selon la majorité des agents, le changement organisationnel le plus important intervenu au cours des dernières années. Cette flexibilité s'est avérée positive du point de vue de la productivité, de l'engagement et du bien-être : 60 % des agents expriment une préférence à l'égard du travail à distance ou hybride. Les nouveaux venus indiquent dans une mesure croissante que la flexibilité offerte par l'OEB a joué un rôle déterminant dans leur décision de rejoindre l'Office (de 75 % en 2024 à 85 % en 2025). Les commentaires des agents soulignent qu'il importe de renforcer activement la cohésion des équipes et le lien social, en particulier dans un environnement de travail plus flexible.

⁴ Question de l'enquête : "Nous traitons nos collègues avec dignité et respect."

⁵ Question de l'enquête : "Notre travail quotidien reflète notre engagement en matière de qualité des produits et services."

⁶ Question de l'enquête : "J'ai confiance dans les décisions prises par le management supérieur (DP et au-dessus)."

Bien que les résultats globaux soient positifs, l'enquête met en lumière certaines difficultés actuelles en matière de communication concernant les décisions du management, de processus internes ainsi que d'accès à l'apprentissage et de perspectives de développement. Les commentaires des agents indiquent la nécessité de clarifier la communication, de simplifier les processus et de continuer de prêter attention à la cohésion des équipes et au sentiment d'appartenance.

L'engagement se renforce et les scores sont en hausse dans la plupart des catégories, et l'Office va donc, globalement, dans la bonne direction. En vue de pérenniser ces avancées, il conviendra de s'appuyer sur les forces que constituent l'efficacité de la direction opérationnelle et la flexibilité en renforçant le lien essentiel qu'entretiennent les supérieurs hiérarchiques avec leurs équipes, en communiquant de manière claire et transparente et en promouvant l'apprentissage ainsi que le développement. En 2026, l'OEB définira, à l'intention de tous ses services, des mesures ciblées de suivi de ces priorités.

Attirer les talents

En 2025, l'OEB s'est attaché à renforcer encore sa capacité à attirer et à recruter les talents nécessaires à la réalisation des objectifs du Plan stratégique 2028. Sur un marché de l'emploi STIM concurrentiel, l'Office a consolidé sa position d'employeur de choix tout en préservant l'efficacité de son processus de recrutement et sa capacité à réaliser ses objectifs en matière de diversité.

Les campagnes de recrutement d'examineurs ont, en 2025, résulté en un **nombre record de candidatures** (plus de 11 700 au total), ce qui reflète l'efficacité des mesures prises en matière de valorisation de l'Office en tant qu'employeur et de sourcing ciblé. La planification du recrutement est demeurée agile au cours de l'année afin d'accroître le nombre de spécialistes à disposition dans des domaines technologiques essentiels. L'Office a maintenu le cycle de recrutement de bout en bout en dessous de quatre mois et a atteint une proportion de 30,5 % de femmes parmi les nouveaux examineurs recrutés, ce qui est conforme aux objectifs liés aux indicateurs clés de performance figurant dans le Plan stratégique 2028, ce malgré la persistance de déséquilibres structurels entre les sexes dans plusieurs domaines techniques.

- **Lancement de la campagne "Empowering women"** : cette campagne visant à renforcer la position des femmes comportait une série de mesures de communication présentant des examinatrices de brevets, y compris des publications ciblées sur LinkedIn destinées à des candidates potentielles. Ces mesures, qui ont touché plus de 200 000 utilisateurs, ont provoqué une forte réaction et ont contribué à nos objectifs en matière de diversité de genre.

- **Perfectionnement du parcours de formation à l'intention des candidats du pipeline** : à la suite d'un projet pilote réussi, le parcours de formation perfectionné, qui comprend désormais des cours liés à la procédure de délivrance de brevets, a été mis en œuvre afin de garantir une connaissance précoce de ladite procédure et de soutenir l'activité de l'OEB. Cela contribue à garantir aux nouvelles recrues un début de carrière sans accroc au sein de l'organisation.
- **Perfectionnement du lien avec les universités** : le programme des jeunes professionnels a été élargi à plus de vingt nouvelles universités spécialisées dans les matières STIM, afin d'attirer davantage de candidats STIM à l'OEB. Les étudiants issus de ces universités seront habilités à se porter candidat à compter de 2026, au bénéfice de l'activité principale de l'OEB, à savoir la procédure de délivrance de brevets.
- **Programme des jeunes professionnels** : ce programme a continué d'attirer à l'Office des talents en début de carrière. En 2025, 97 jeunes professionnels ont intégré le programme, portant à 224 le nombre total de participants (des trois années) répartis dans différents secteurs d'activité et sur différents sites. Le nombre de nationalités représentées au sein de ce groupe s'élève à 28, et 63 % des jeunes professionnels sont des femmes. Les femmes comptent pour 58 % des 77 jeunes professionnels assignés à la procédure de délivrance de brevets. Par ailleurs, onze jeunes professionnels ont été recrutés à des emplois inscrits au budget, de sorte que leur talent et leur regard nouveau bénéficient à l'OEB dans les années à venir.
- **Collaboration avec des États membres dans le cadre du régime de détachement de jeunes professionnels** : la possibilité de détacher des jeunes professionnels a continué de générer un fort engagement de la part tant des participants que des organisations qui les accueillent. Entre octobre 2025 et mai 2026, 27 jeunes professionnels au total arriveront au terme de leur détachement auprès de douze offices nationaux des brevets et de deux organismes PATLIB répartis dans quatorze États membres.

Développer les talents

En tenant le cap de la formation continue et en s'appuyant sur une démarche axée sur les compétences et sur le modèle de formation 70/20/10, l'OEB a, en 2025, développé la qualité, la portée et l'incidence de son offre de formation à tous les postes.

- **Plans de développement de la formation technique** : l'OEB envisage le développement et l'entretien des compétences techniques de ses examinateurs d'une manière globale, de sorte que ceux-ci demeurent au fait des évolutions technologiques. Un programme ciblé de recyclage professionnel a été lancé en 2025, accompagné d'un projet pilote dans le domaine des batteries et des piles à combustible, afin d'aider les examinateurs en transition entre différents domaines techniques. Des activités spécifiques d'apprentissage

ont été définies et associées à chaque compétence afin de garantir une formation et un développement ciblés et aptes à combler les éventuelles lacunes.

- **Présentations d'experts de l'industrie et expertise externe** : des présentations effectuées par des experts techniques provenant de la sphère universitaire et de l'industrie ont exposé les dernières avancées et tendances aux examinateurs et ont permis à ces derniers de mieux comprendre les applications concrètes et les technologies émergentes. Par ailleurs, en 2025, plus de 350 examinateurs ont participé à 82 conférences et salons professionnels afin de demeurer au fait des dernières évolutions dans leurs domaines techniques respectifs.
- **Campagne de sensibilisation à l'IA** : l'OEB a lancé, en septembre 2025, un programme complet de formation concernant l'intelligence artificielle, en premier lieu au moyen d'un "AI Explorer Pass" proposant de courts modules de formation en ligne, des exemples pratiques et des orientations destinés à garantir une compréhension élémentaire de l'intelligence artificielle. Des activités de formation continue, telles que des séances de formation variées, des échanges avec des experts et la mise à disposition de documents sur la plateforme de formation concernant l'intelligence artificielle, ont été menées parallèlement, tandis que des outils à intelligence artificielle, par exemple des licences Microsoft Copilot étendues et de nouvelles solutions internes, étaient mis en œuvre. Afin d'aider l'ensemble des agents à utiliser l'intelligence artificielle avec confiance, de manière responsable et sur le plan opérationnel, ces initiatives seront complétées par un réseau d'agents du changement chargés de transformer le potentiel de l'intelligence artificielle en applications pratiques dans chaque secteur d'activité.
- **Mesures de soutien renforcé pour l'EEQ et pour le CEAB** : l'OEB a continué d'apporter son soutien aux examinateurs qui désirent passer l'examen européen de qualification (EEQ) en vue de renforcer leur expertise et leurs compétences professionnelles, ainsi qu'aux assistants juridiques, administrateurs de brevets et agents des formalités qui désirent préparer le certificat européen d'administration des brevets (CEAB) en vue de valider les compétences et les connaissances nécessaires à la gestion des procédures européenne et internationale en matière de brevets devant l'OEB. Quatorze agents ont obtenu le CEAB en 2025, ce qui porte le nombre d'agents de l'OEB certifiés depuis 2022 à 37.
- **Apprentissage pair-à-pair** : l'apprentissage pair-à-pair est demeuré une composante essentielle de la démarche de l'OEB en matière de formation en 2025. Le nombre d'événements de transfert continu des connaissances organisés dans l'ensemble de l'Office s'est élevé à 190, pour un investissement atteignant quasiment 16 000 heures. Ces événements ont abordé des sujets tels qu'ANSERA, Patent Workbench et les applications basées sur l'intelligence artificielle en matière de protection des données et de communication. Les Campus Days ont également offert aux participants une

excellente occasion de nouer des liens et de se développer (voir ci-dessous pour plus de détails).

- **Programme de soutien au management entre pairs** : cette initiative, qui a fait l'objet d'un projet pilote en 2025, est destinée à favoriser le développement de carrière et le développement des compétences de management des femmes responsables d'équipe, en particulier dans la procédure de délivrance de brevets. Ce programme combine des sessions d'apprentissage collaboratif entre pairs et des échanges de personne à personne dirigés par des cadres supérieurs, complétés par des activités de réseautage et d'observation en situation de travail ainsi que par des échanges réguliers.
- **Départs et rétention des connaissances** : afin de conserver des connaissances essentielles lorsqu'un agent quitte l'organisation, un processus a été mis en place en 2025 qui vise à renforcer les activités de transfert de connaissances durant la période qui précède ce départ. Un guide et une série de modèles ont été conçus afin d'aider les supérieurs hiérarchiques et les équipes à garantir une plus grande efficacité dans la planification de la succession et dans le partage des connaissances.

Soutenir la mobilité et la flexibilité

L'OEB a renforcé la mobilité interne par un large éventail d'initiatives. Cette mobilité interne entre les postes a contribué à la répartition des agents selon la demande dans les différents secteurs et a ouvert des perspectives de carrière à ces agents. Par ailleurs, en 2025, les agents ont bénéficié des modalités flexibles de travail mises en œuvre, tandis que des initiatives de consolidation d'équipe ont été activement promues afin de renforcer le sentiment d'appartenance.

- **Mobilité interne** : au total, 56 agents ont assumé de nouvelles fonctions au sein de l'Office. L'Office a, en septembre 2025, lancé une initiative de soutien aux agents des formalités désirant s'ouvrir de nouvelles perspectives de carrière dans le contexte des processus en cours de simplification et de transformation numérique des processus. Cette initiative a permis à environ trente agents des formalités d'assumer de nouvelles fonctions dans des secteurs chargés des activités générales, y compris les ressources humaines, les technologies de l'information, la communication, les relations internationales, les questions juridiques ainsi que le droit et les procédures en matière de brevets. Globalement, la mobilité interne contribue à une allocation des ressources là où elles sont les plus nécessaires.
- **Modalités flexibles de travail** : en 2025, une large majorité (84,5 %) des agents a régulièrement recouru au télétravail, et presque tous (98 %) ont continué de tirer parti de la flexibilité offerte d'une manière ou d'une autre par le régime en vigueur.
- **Campus Days** : en 2025, les Campus Days ont, en deux occasions, rassemblé des agents de tous les sites à des fins d'apprentissage et d'échange. L'édition du mois de

mai a vu la participation de 4 000 agents à un programme consacré à la santé et au bien-être. Ce programme leur a offert l'occasion de retrouver les membres de leurs équipes et de nouer des liens avec la communauté de l'OEB au sens large. L'édition du mois d'octobre, qui a rassemblé plus de 400 équipes en vue de renforcer la collaboration, était axée sur la consolidation d'équipe et sur l'apprentissage interactif.

- **Respect des normes de santé au travail** : les engagements de l'Office en matière de santé et de bien-être de ses agents ont été réaffirmés par le renouvellement de la certification ISO 45001, qui sanctionne la robustesse du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail de l'OEB.
- **Mesures préventives en matière de santé** : les mesures préventives demeurent au cœur de la démarche de l'OEB en matière de santé au travail. Les activités en la matière ont couvert un large spectre : tests de vision, dépistage dermatologique, campagnes de vaccination, examens médicaux préventifs, conseils en matière d'ergonomie, webinaires de sensibilisation à la santé et présentations durant les pauses déjeuner. Le soutien en matière d'ergonomie a été encore élargi, et 23 % des agents ont bénéficié de conseils dans ce domaine, tandis que les nouveaux venus ont tous reçu des instructions pratiques au cours de leur intégration.
- **Bien-être du personnel** : les managers continuent de jouer un rôle essentiel en matière de bien-être du personnel. En 2025, 88 % des managers avaient suivi jusqu'à son terme la formation obligatoire relative au bien-être psychosocial. Des services supplémentaires favorisant le bien-être du personnel, y compris de nouveaux services de soutien en matière de santé mentale sur le lieu de travail et des programmes étendus de dépistage préventif, ont été mis en œuvre.

Figure 1 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : les personnes



Source : OEB

Encourager le dialogue social

En 2025, l'OEB s'est attaché à remplir ses engagements en matière de dialogue social. Le **Comité consultatif général (CCG)** s'est réuni à huit reprises, et le **comité général pour la santé, l'ergonomie et la sécurité au travail (COHSEC)** à quatre reprises. Par ailleurs, les groupes techniques et de travail ont rencontré les représentants du personnel à quarante reprises afin d'approfondir les consultations en amont de la présentation des questions au CCG.

L'Office a accompli des progrès sur plus de vingt-sept sujets. Parmi ceux-ci figurent l'introduction d'un régime plus inclusif de parentalité et la modernisation du cadre de gouvernance de l'Amicale. L'Office a également renforcé les services confidentiels de conseil aux agents en recourant à des conseillers externes offrant un soutien ciblé concernant tout un éventail de difficultés professionnelles.

L'OEB a continué de poursuivre un dialogue constructif en matière de règlement des conflits, ce qui a permis le règlement de quarante-sept dossiers à tous les stades du règlement des litiges. Plus important encore, les litiges ont connu une baisse substantielle : les recours internes ont diminué de 27 % et les requêtes auprès du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail de 35 % par rapport à 2024.

Figure 2– Règlement des conflits



Source : OEB

Gérer nos lieux de travail

L'OEB a, en 2025, renforcé encore l'efficacité et la maturité de son **système de gestion intégré** afin de garantir l'homogénéité des processus, du suivi des performances et de la gouvernance dans l'ensemble de l'Office. La robustesse de cette démarche intégrée a été confirmée par le renouvellement de la certification selon les normes ISO dans les domaines de la gestion de la qualité, de la santé et de la sécurité au travail, de la sécurité de l'information et de la gestion environnementale.

Parallèlement, l'OEB a perfectionné son processus de **déclaration en matière de durabilité** conformément aux normes du Global Reporting Initiative (GRI). S'appuyant sur une évaluation d'importance relative conforme au Plan stratégique 2028, et à la lumière de consultations des parties prenantes, l'Office a porté son processus de déclaration au niveau libellé "conforme aux normes de la GRI" pour la période de déclaration 2024, c'est-à-dire à un niveau supérieur de conformité avec les normes de transparence fixées par la GRI. L'indice de contenu de la GRI renforce la transparence, la comparabilité et la conformité avec les pratiques optimales internationales dans le domaine de la déclaration en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

En 2025, le Bureau de la protection des données a joué un rôle clé dans la gouvernance et dans la transformation numérique de l'Office en contribuant à l'adoption responsable d'outils à intelligence artificielle dignes de confiance, dans le strict respect des principes de la protection des données et des droits fondamentaux des personnes. Le Bureau s'est également attaché à consolider la culture de l'Office en matière de protection des données par des conseils de haut niveau en matière juridique et technique ainsi que par des initiatives ciblées de sensibilisation.

Créer un *lieu de travail* physique stimulant

L'OEB a poursuivi la mise en œuvre du **Programme d'investissement dans les bâtiments** pour la période 2024-2028, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration. Ce programme vise à garantir la santé et la sécurité, à contribuer à la pérennité environnementale, à soutenir un engagement pérenne du personnel et à préserver la valeur du patrimoine de l'OEB tout en concourant à la pérennité financière.

Après la réouverture du bâtiment de **Vienne** rénové en 2024, tous les agents de **Berlin** ont été transférés dans nos nouveaux locaux situés sur l'Alexanderplatz à la fin du mois de février 2025.

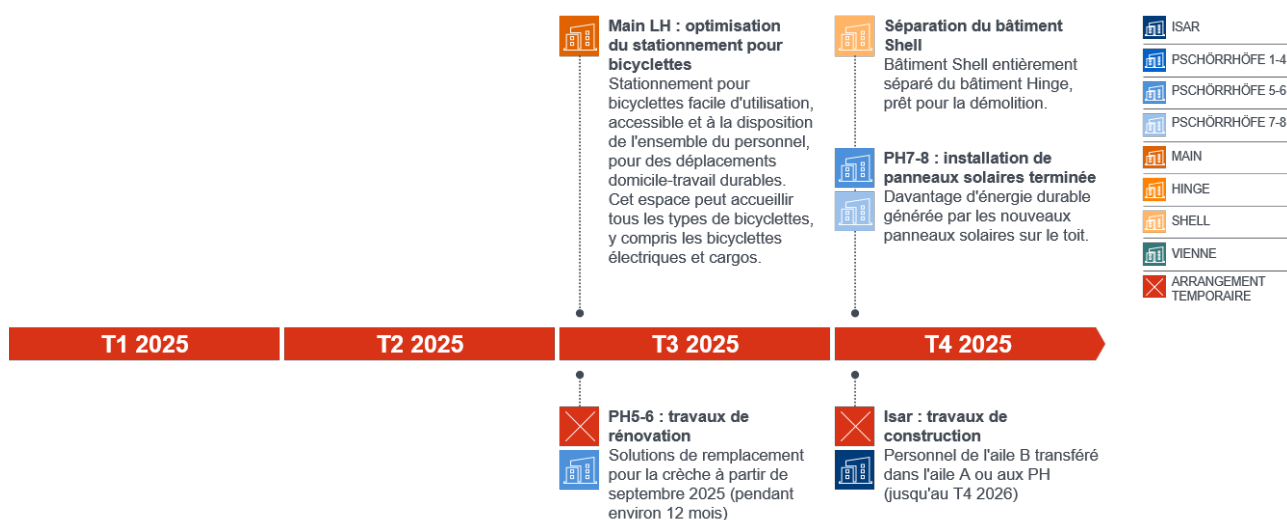
La plupart des projets du Programme d'investissement dans les bâtiments se trouvaient au stade de la planification et de la conception en 2025. La phase d'appel d'offres concernant la rénovation des bâtiments PschorrHöfe PH5-6 a été lancée comme prévu, et les activités de construction ont commencé au troisième trimestre 2025. Parmi les autres jalons de l'année 2025 figurent les éléments suivants :

- **Séparation du bâtiment Shell à La Haye** : le bâtiment Shell a été entièrement séparé du bâtiment Hinge, ce qui permettra sa démolition future tout en garantissant que les opérations en cours dans la zone avoisinante ne soient pas entravées. La démolition du bâtiment Shell devrait réduire la consommation annuelle d'électricité d'environ 7 400 MWh et celle de biométhane d'environ 4 100 MWh. Aux prix de l'énergie de 2025, cela représente une économie annuelle de 1,75 million d'euros.

- **Installation de panneaux solaires sur les bâtiments PschorrHöfe PH7-8 à Munich :** au terme de l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments PH7-8, les systèmes photovoltaïques de ces bâtiments comprennent désormais 586 modules installés. Cela réduira la consommation annuelle d'électricité externe d'environ 281 MWh tout en réduisant les émissions annuelles de CO₂ d'environ 115 tonnes, pour une réduction des coûts de 65 000 euros (prix de 2025).
- **Haar :** un accord avec le propriétaire du bâtiment Haar, la Versicherungskammer Bayern⁷ (VKB), a été trouvé, et les préparatifs du déménagement des chambres de recours vers le bâtiment P7 ont commencé.
- **Vienne :** l'OEB a remporté l'appel d'offres organisé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui était à la recherche d'un espace à louer à Vienne. Le contrat de bail, en vertu duquel l'Agence occupera deux étages du bâtiment de Vienne qui n'étaient pas nécessaires aux activités de l'OEB, débutera en juin 2026. Cette location permet un usage plus efficace et plus pérenne de l'espace de bureaux.
- **Optimisation de l'aire de stationnement pour bicyclettes à La Haye :** l'aire principale de stationnement pour bicyclettes à La Haye a été optimisée. Sa nouvelle configuration renforce l'accessibilité et offre davantage d'espace pour un large éventail de types de bicyclettes, qu'il s'agisse de bicyclettes électriques ou de bicyclettes-cargos. Non contente de rendre plus sûr et plus pratique le stationnement des bicyclettes, cette aire soutient également des usages plus durables en matière de trajets domicile-travail.

⁷ La VKB est un groupe public bavarois d'assurance.

Figure 3 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Programme d'investissement dans les bâtiments



Source : OEB

Indicateurs clés de performance du levier 1

Indicateur clé de performance	Niveau fin 2025		Objectif du PS 2028
Engagement du personnel	75 %	✓	75 %
Sentiment d'appartenance	80 % du personnel	○	85 %
Cycle de recrutement	3,6 mois	✓	≤ 4
Diversité de genre	35,5 %	○	40 %
Femmes recrutées comme examinatrices	31 %	✓	30 %
Diversité géographique	36 pays de la CBE	○	39
Incidence de la formation	56 % du personnel	○	75 %
Femmes parmi les managers	28,5 %	○	40 %
Femmes cadres supérieurs	38,1 %	○	40 %
Pérennité environnementale	3 010 t de CO ₂ e	○	≤ 1 000
Création de valeur	-24 % de coûts d'exploitation	○	≤ -25,6 %

○ = en cours de réalisation ; ✓ = objectif atteint

En 2025, les indicateurs clés de performance relevant du levier 1 (les personnes) ont continué de progresser, et trois d'entre eux ont déjà atteint leurs objectifs en vertu du Plan stratégique 2028.

Cela concerne notamment l'indicateur d'**engagement du personnel**, qui a atteint l'objectif de 75 % fixé par le Plan stratégique 2028. Le sentiment d'appartenance est demeuré solide, 80 % des agents ayant répondu de manière positive à la question associée dans l'enquête sur l'engagement du personnel 2025. Cette tendance positive est le résultat de mesures concrètes prises dans l'ensemble de l'Office à la lumière des commentaires formulés par

les agents dans le cadre de l'enquête 2024, qui était axée sur la manière dont les agents interagissent avec l'Office et les uns avec les autres. Veuillez consulter la section "Promouvoir l'engagement du personnel" ci-dessus pour plus de détails.

Les indicateurs clés de performance liés à la **diversité de genre** dans l'ensemble de l'organisation ont légèrement augmenté au cours de l'année. Parallèlement à l'augmentation du nombre de femmes recrutées en tant qu'examinatrices, qui a dépassé l'objectif de 31 % fixé par le Plan stratégique 2028, la proportion de femmes managers a légèrement augmenté, passant à 28,5 %, tandis que la représentation des femmes parmi les cadres supérieurs atteignait 38,1 % à la fin de l'année, un niveau proche de l'objectif à long terme (40 %). La **diversité géographique** est demeurée stable.

En ce qui concerne l'**incidence des activités de formation et de développement**, qui est suivie au moyen d'une enquête annuelle structurée, 56 % des agents ont déclaré que la formation reçue avait accru leur capacité à accomplir leur travail. Sur la base des commentaires reçus, des activités ont été mises en œuvre en vue de faciliter l'accès aux ressources de formation et de renforcer les liens entre les compétences et les activités de formation pertinentes.

Les émissions globales se sont élevées à 3 010 t de CO₂e, ce qui correspond à une réduction de 7 % des émissions de CO₂ issues de la consommation d'énergie dans les bâtiments dont l'OEB est propriétaire. L'indicateur de **pérennité environnementale** est donc en bonne voie d'atteindre l'objectif fixé par le Plan stratégique 2028. Le rapport environnemental 2025 comporte davantage d'informations concernant les activités et les performances en matière d'environnement.

Nos engagements en matière de pérennité se reflètent également dans la **réduction des coûts d'exploitation de nos bâtiments** de Munich et de La Haye, telle que mesurée par l'indicateur libellé "Création de valeur". Fin 2025, cet indicateur affichait une économie cumulée de 24 % en comparaison des coûts de base calculés en 2022.

2. Levier 2 – Les technologies

En 2025, l'OEB a poursuivi, conformément au Plan stratégique 2028, sa transformation numérique axée sur la simplification des processus, sur la modernisation des plateformes, sur la réduction de la complexité ainsi que sur la préservation de la sécurité, de la disponibilité et de la confiance des utilisateurs.

Les outils modernes destinés aux examinateurs et aux agents des formalités, l'intensification de l'automatisation et l'intégration de l'assistance à intelligence artificielle ont permis de consolider les flux de travaux numériques de bout en bout et l'évolutivité de la procédure de délivrance de brevets tout en préservant intégralement la responsabilité humaine à l'égard des décisions. Dans le même temps, la mise hors service d'anciens systèmes a réduit la fragmentation et le risque opérationnel.

Les services aux utilisateurs et les capacités en matière d'activités générales ont évolué en parallèle. Le perfectionnement des services **MyEPO** a contribué à l'objectif de l'OEB d'abandon complet du papier d'ici 2027, tandis que les améliorations apportées aux systèmes financiers et de ressources humaines ainsi que les investissements dans l'infrastructure et dans la cybersécurité ont renforcé l'efficacité, la qualité des données et l'excellence opérationnelle.

Pipeline de la procédure de délivrance de brevets

Le pipeline de la procédure de délivrance de brevets de l'OEB vise à consolider cette procédure. Il englobe tous les changements qui concernent directement les examinateurs et les agents des formalités en matière de simplification des processus, de nouveaux outils, d'intégration de l'assistance à intelligence artificielle et de mise hors service d'anciens systèmes.

- **Perfectionnements de la gestion des tâches** : le Patent Workbench (PWB)⁸, principale interface de travail des examinateurs, a été encore amélioré. Grâce à une plus forte intégration à d'autres outils, les pièces reçues ont, dans une plus grande mesure, pu être converties en tâches structurées dans l'interface. Les agents des formalités ont pu constater en 2025 des évolutions plus conséquentes des outils et des flux de travaux, l'accent ayant été mis sur l'automatisation, sur la facilité d'utilisation et sur la mise hors service d'anciennes interfaces telles que CasexPrima⁹. La généralisation des formulaires FO numérisés et la plus forte intégration au PWB ont permis la conversion en tâches structurées d'une plus large gamme de pièces reçues. Cela a contribué à l'automatisation de certaines étapes de la procédure, telles que l'envoi de notifications,

⁸ Le Patent Workbench est un outil destiné à la gestion de différents flux de travaux et processus liés aux brevets. Il offre aux examinateurs, aux agents des formalités et aux responsables d'équipe une interface unique de gestion des tâches liées aux demandes reçues.

⁹ CasexPrima est un ancien système employé par les agents des formalités en vue de traiter et d'envoyer des notifications structurées relatives aux dossiers de brevet.

le traitement des annexes et, dans certains cas, la clôture de la procédure. Les interventions humaines dans les formalités administratives sont désormais en grande partie limitées au traitement des exceptions, ce qui réduit substantiellement les activités courantes.

- **Soutien à la gestion de la charge de travail** : l'outil d'attribution numérique des dossiers¹⁰ a été consolidé, au bénéfice tant de l'autonomie des examinateurs que de la supervision qu'assurent les managers. L'introduction de l'allocation à flux tiré a permis aux examinateurs qui y sont autorisés de demander de nouveaux dossiers lorsque la capacité le permet, les supérieurs hiérarchiques conservant dans le même temps la responsabilité du suivi des délais et de l'équilibrage de la charge de travail. Cette démarche a été combinée à l'allocation manuelle appuyée par des tableaux de bord offrant un aperçu en temps réel de la charge de travail. Conjointement, ces évolutions ont contribué à la gestion des arriérés et au respect des délais.
- **Intégration d'ANSERA aux outils d'examen et autres perfectionnements** : la plus forte intégration d'ANSERA¹¹ aux outils d'examen permet l'automatisation de la recherche d'informations concernant les citations aux fins des rapports de recherche, réduisant ainsi la charge de travail manuel des examinateurs. Le traitement de l'état de la technique dans ANSERA a bénéficié de perfectionnements supplémentaires. Ainsi, par exemple, les figures d'environ cent millions de documents, nouveaux et antérieurs, ont été automatiquement réorientées, sans nécessité d'intervention manuelle. L'ergonomie d'ANSERA a par ailleurs été perfectionnée, en particulier les raccourcis clavier et la commande vocale.
- **Soutien en matière de rédaction des notifications** : les groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité ont constaté que les notifications de l'OEB pouvaient être perfectionnées du point de vue de leur exhaustivité, de leur structure, qui pourrait être plus claire et plus cohérente, et de la motivation des objections. En réponse à cela, la première version d'un nouvel outil de rédaction des notifications plus intelligent, qui permet la réutilisation directe d'informations en provenance d'ANSERA, a été mise à disposition d'utilisateurs choisis. Cet outil est actuellement employé dans les tâches de recherche EP, mais son usage sera, à terme, étendu à toutes les phases d'examen quant au fond de l'ensemble des procédures. Le déploiement graduel du nouvel outil de rédaction se poursuivra en 2026.

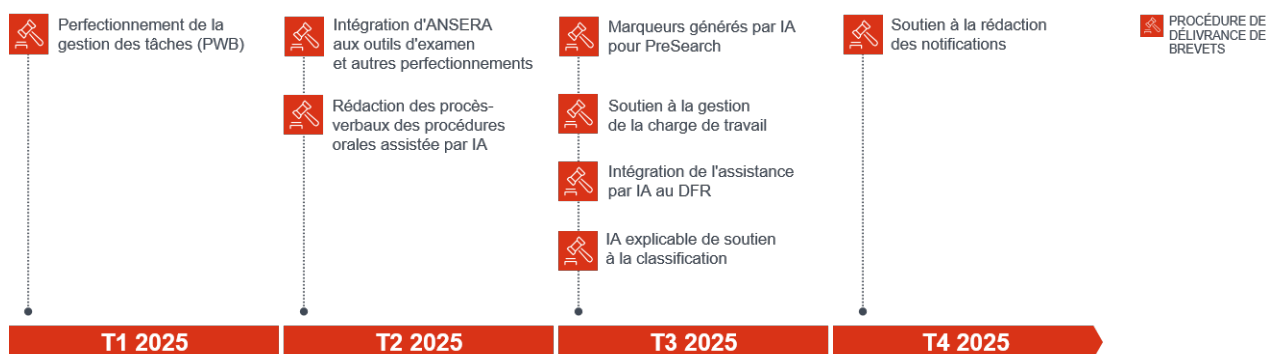
¹⁰ L'outil d'attribution numérique des dossiers est un système d'allocation des tâches aux examinateurs et aux agents des formalités. Il utilise l'intelligence artificielle et d'autres technologies pour parvenir à la meilleure adéquation technique possible entre un dossier et une division d'examen.

¹¹ ANSERA est la plateforme intégrée de recherche et d'analyse de l'état de la technique de l'OEB. Cet outil permet aux examinateurs de recenser et d'évaluer avec efficacité la littérature brevet et non-brevet pertinente, au bénéfice de la qualité des brevets délivrés.

- **Rédaction assistée par IA des procès-verbaux des procédures orales** : certaines divisions ont testé l'usage de l'intelligence artificielle en vue d'une structuration et d'une rédaction plus efficaces des procès-verbaux. Des enregistrements sonores des auditions des parties ont été effectués puis transcrits exclusivement à cette fin, et ils ont été supprimés après publication des procès-verbaux. Cette méthode a été appliquée à environ 150 procédures orales en 2025, pour une économie estimée à 15 jours de travail des examinateurs.
- **Marqueurs générés par IA pour PreSearch** : de nouvelles fonctions à intelligence artificielle s'appuyant sur l'apprentissage à partir de requêtes réelles d'examineurs aident le système à proposer des jeux de termes de recherche plus pertinents et plus précis dans plusieurs langues. Par ailleurs, une fonction PreSearch concernant les figures a été introduite qui perfectionne la recherche d'informations techniques importantes dans les dessins. L'exactitude globale de PreSearch a atteint environ 72 % pour 80 documents examinés.
- **IA explicable aux fins de la classification** : les évolutions liées à la classification ont principalement concerné le renforcement de la qualité et de la transparence de la classification assistée par intelligence artificielle. Le mois de septembre a vu l'introduction d'explications générées par intelligence artificielle concernant les symboles de classification proposés. Ces explications justifient, dans un langage clair et en s'appuyant sur des citations, les propositions formulées par l'outil à intelligence artificielle, ce qui renforce la confiance et l'auditabilité.
- **Assistance à IA intégrée au DFR** : le projet pilote d'intégration au Référentiel de fichiers numériques (DFR)¹² d'une assistance à intelligence artificielle permet aux examinateurs, au quotidien, d'analyser la teneur des dossiers et de poser des questions contextuelles dans un langage naturel. Cette assistance à intelligence artificielle contribue à des tâches telles que le résumé, la traduction, la rédaction et l'analyse de documents, mais la responsabilité humaine demeure pleine et entière en ce qui concerne les résultats. Tous les éléments produits sont vérifiés, et la responsabilité des décisions incombe intégralement aux examinateurs et aux agents des formalités. L'accès à cet outil sera progressivement élargi en 2026.

¹² Le Référentiel de fichiers numériques (DFR, Digital File Repository) est à la fois une archive numérique qui contient tous les documents pertinents d'un dossier et un outil de collaboration et de partage du travail intellectuel.

Figure 4 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : procédure de délivrance de brevets



Source : OEB

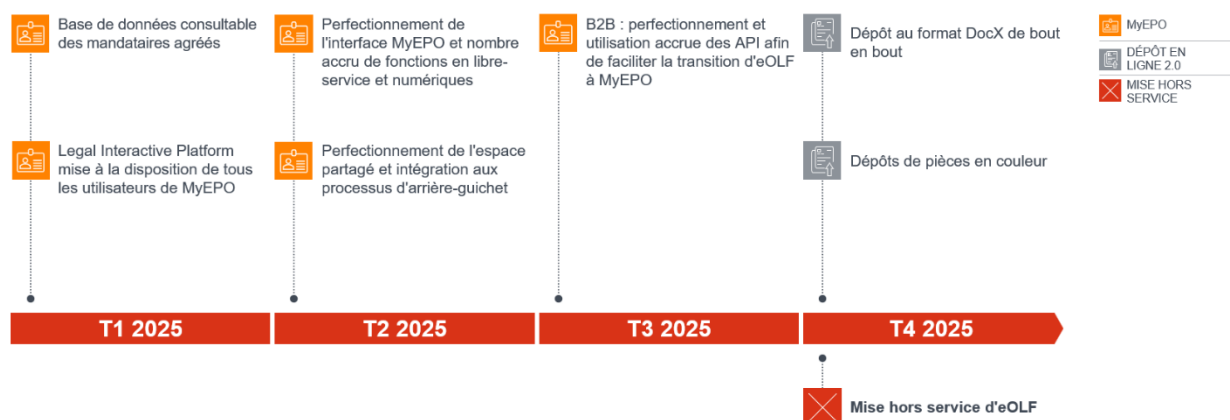
Pipeline de l'engagement en ligne des utilisateurs

Le pipeline de l'engagement en ligne des utilisateurs est axé sur la qualité et sur la transparence des services numériques de l'OEB. Il vise à renforcer l'autonomie de l'utilisateur en élargissant le champ des fonctions en libre-service et à optimiser les interactions avec l'Office à tous les stades du cycle de vie du brevet. Les principales évolutions en 2025 ont été les suivantes :

- **Mise à la disposition de tous les utilisateurs de MyEPO de la Legal Interactive Platform** : la mise à la disposition de tous les utilisateurs de MyEPO de la Legal Interactive Platform permet à ceux-là de recenser les informations juridiques pertinentes dans plus de 6 000 pages de textes juridiques relatifs aux brevets issus de l'OEB et des chambres de recours. Cette plateforme permet d'accéder aux informations juridiques relatives aux procédures de brevet européen par des requêtes formulées en langage naturel et fournit des réponses structurées et s'appuyant sur des sources. Un projet pilote d'intégration d'autres fonctions à intelligence artificielle à MyEPO commencera en 2026.
- **Perfectionnement de l'interface MyEPO et accroissement du nombre d'actions numériques et disponibles en libre-service** : la révision, sur la base des commentaires de groupes d'utilisateurs, de la page d'accueil de MyEPO facilite la navigation et accélère la gestion des tâches quotidiennes. Le nombre de fonctions en libre-service a été accru dans l'objectif d'autonomiser les utilisateurs et de favoriser une collaboration plus étroite. Les administrateurs de société peuvent ainsi désormais créer de nouveaux groupements directement dans MyEPO, modifier les informations relatives aux groupements et administrer les membres sans assistance externe. Depuis octobre 2025, les avocats sont également en mesure d'adhérer à des groupements ou de créer des groupements par l'intermédiaire de leur profil MyEPO, et ils peuvent également demander leur inscription au registre au moyen de cette même interface, ce qui simplifie ce processus.

- **Base de données consultable des mandataires agréés** : cette base de données permet aux utilisateurs de rechercher des mandataires qualifiés à l'aide de critères de recherche multiples. En remplaçant la publication mensuelle des modifications au Journal officiel, elle renforce l'accessibilité, garantit l'actualisation ainsi que la cohérence des informations présentées et contribue à un recensement plus efficace des mandataires agréés près l'OEB.
- **Relations interentreprises – Perfectionnement et utilisation accrue des API aux fins de la transition vers MyEPO** : le perfectionnement des interfaces de programmation d'application interentreprises et la promotion de leur usage contribueront au bon déroulement de la transition d'eOLF à MyEPO. Le recours à des API facilite l'établissement d'une liaison sécurisée entre MyEPO et les systèmes internes de gestion de la propriété intellectuelle et favorise l'automatisation ainsi que la normalisation des échanges de données.
- **Perfectionnement de l'espace partagé et intégration aux processus d'arrière-guichet** : l'espace partagé favorise les interactions en temps réel avec les examinateurs dans le cadre de consultations en direct, pour des échanges plus ouverts et plus efficaces susceptibles de renforcer la qualité et de réduire la nécessité d'une longue correspondance formelle. Depuis 2025, cet espace partagé permet l'envoi de notifications d'utilisateur et l'échange de documents PDF, au bénéfice de la transparence et de la facilité d'utilisation. Les travaux préparatoires en vue de son extension, en 2026, à d'autres procédures, par exemple la procédure PCT, ont également progressé.
- **Dépôt de pièces en couleurs et dépôt au format DocX de bout en bout** : l'OEB a introduit, en octobre 2025, le traitement des demandes de brevet et des documents associés en couleur en vue de minimiser les erreurs, de favoriser la clarté et de contribuer ainsi à l'efficacité de l'examen. Dans le même temps, la préparation du dépôt au format DocX de bout en bout a progressé, en vue d'une mise en œuvre en avril 2026. Celui-ci permettra de déposer, de modifier et de transmettre des documents sous un format normalisé, ce qui réduira la charge administrative, favorisera l'exactitude des données et optimisera les flux de travaux numériques.
- **Mise hors service d'eOLF** : la mise hors service d'eOLF, qui a permis de regrouper toutes les activités de dépôt sur une plateforme à la pointe de la technologie, la plateforme MyEPO, a marqué une étape importante dans la transformation numérique de l'OEB. Cette transition a bénéficié à l'efficacité et a réduit les coûts de maintenance, et les utilisateurs disposent désormais d'une plateforme de dépôt intégrée et plus intuitive.

Figure 5 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : engagement en ligne des utilisateurs



Source : OEB

Pipeline des activités générales

Le pipeline des activités générales vise à moderniser et à simplifier les systèmes sur lesquels s'appuient les fonctions liées aux activités générales tout en veillant à la résilience, à la sécurité et à la pérennité de l'infrastructure numérique sur laquelle reposent les services informatiques internes et externes. Au sein des **RH**, l'accent a été mis sur le renforcement de l'expérience utilisateur, de la transparence et de l'efficacité :

- **Création d'un Centre d'intelligence des talents** : le Centre d'intelligence des talents offre un aperçu des compétences des agents qui se fonde davantage sur les données et va au-delà des profils d'emploi formels. Cela aide, d'une part, les agents à gérer activement leur développement du point de vue des compétences et de la carrière et permet, d'autre part, aux managers de recenser les lacunes en matière de compétences et de planifier des initiatives ciblées de renforcement des compétences et de recyclage professionnel.
- **Simplification et numérisation des processus RH** : de nouvelles procédures numériques simplifiées ont remplacé les procédures manuelles d'inscription des partenaires et d'actualisation des données ainsi que les déclarations de parentalité. Elles facilitent l'échange d'informations entre le personnel et le service des RH et garantissent l'actualisation de ces informations tout en réduisant la charge administrative pesant sur l'un et sur l'autre. La mise à niveau de notre système de gestion des affaires médicales a progressé, et le portail en libre-service, qui offre de nouvelles fonctions telles que la prise de rendez-vous automatique et le traitement sécurisé des documents médicaux, devrait être mis en service en 2026.
- **Perfectionnement des processus et outils en cas de départ d'agents** : le processus applicable en cas de départ d'un agent a été perfectionné par le traitement numérique des demandes de départ et au moyen de listes de contrôle structurées et prédéfinies

directement intégrées aux flux de travaux RH. Veuillez consulter le levier 1 pour plus de détails.

- **Création d'un simulateur de pension pour les familles et agents affiliés au nouveau régime de pensions** : le simulateur de pension des agents dans le cadre du nouveau régime de pensions a été mis en service, et ses fonctions en libre-service ont permis de réduire le nombre de demandes traitées par les services RH.

En ce qui concerne les services **Finances et Achats**, de nouvelles technologies ont conduit à des gains d'efficacité :

- **Optimisation du processus de clôture d'exercice comptable** : la migration vers la nouvelle plateforme de services liés aux activités générales (SAP S4/HANA) a permis de renforcer la transparence et la prévisibilité en matière financière. Les processus de clôture d'exercice comptable mensuel ont été optimisés, et les préparatifs liés à l'outil SAP Advanced Financial Closing, qui accélérera, normalisera et fiabilisera les processus financiers à compter de son introduction prévue en 2026, ont progressé.
- **Perfectionnement du processus de prévision des recettes** : la prévision des recettes a été perfectionnée par l'intégration de données de la procédure de délivrance de brevets au modèle de prévision, ce qui renforce le lien entre activité opérationnelle et planification financière. Cela contribue également à la gestion financière grâce à une meilleure compréhension des flux de recettes, y compris l'incidence du portefeuille de produits.

En outre, plusieurs des perfectionnements apportés ont bénéficié à tous les services de l'OEB et aux parties prenantes :

- **Perfectionnement des flux de travaux du Conseil d'Administration** : de nouveaux services en ligne ont été mis à la disposition du secrétariat du Conseil d'administration sur le portail d'accès unique en vue de renforcer l'efficacité de la préparation des sessions, du traitement des inscriptions et des remboursements. Un agent à intelligence artificielle a été spécifiquement créé afin d'optimiser et d'accélérer la préparation des procès-verbaux des sessions.
- **Traduction et rédaction en libre-service de certains textes non confidentiels** : des progrès ont été constatés dans la mise à disposition de solutions en libre-service permettant à l'ensemble des agents de traduire des textes non confidentiels à l'aide d'outils de traduction à intelligence artificielle et de rédiger des documents à la terminologie précise avec l'aide d'assistants intelligents. Cela permet aux équipes de traduction et d'édition de concentrer leurs efforts sur des tâches plus exigeantes et plus complexes. Ces services seront, au terme d'un projet pilote, mis à la disposition de tous les agents en 2026.

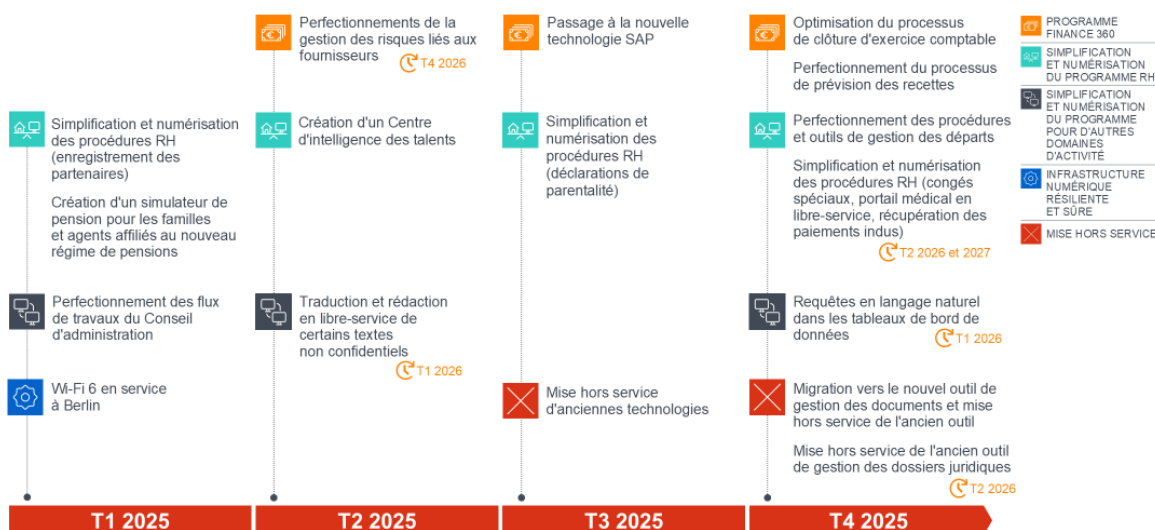
- **Requêtes en langage naturel pour les tableaux de bord de données** : parallèlement à la migration des outils de suivi de Tableau à PowerBI, l'OEB examine actuellement le potentiel de l'assistance à intelligence artificielle en ce qui concerne les tableaux de bord de données. Le premier tableau de bord d'analyse acceptant les requêtes en langage naturel, qui couvre les données relatives au brevet unitaire, a été lancé en 2025. Il permet aux utilisateurs d'obtenir des informations en utilisant un langage clair plutôt que des filtres prédéfinis ou des requêtes techniques.
- **Migration vers le nouvel outil de gestion des documents et mise hors service d'anciens systèmes** : la nouvelle plateforme OpenText de gestion des documents de l'OEB constitue un référentiel moderne basé sur le nuage informatique qui regroupe des documents administratifs auxquels peut accéder l'ensemble du personnel. À la suite de la migration des documents administratifs de l'ensemble de l'OEB, les anciennes solutions d'archivage ont été mises hors service, ou leur usage a été substantiellement réduit, afin de simplifier l'environnement et de renforcer la sécurité de l'information ainsi que la gouvernance des documents administratifs.

Enfin, un certain nombre d'initiatives ont permis de poursuivre la modernisation de **l'environnement informatique** en contribuant à simplifier et à rendre plus pérenne une fonction informatique qui garantisse une disponibilité élevée et la sécurité numérique de l'OEB :

- **Nouvelle technologie SAP** : la migration vers SAP S/4HANA, la nouvelle plateforme basée sur le nuage informatique de l'Office, a permis de rendre l'environnement numérique plus intégré, plus évolutif et plus adapté aux évolutions futures. Cette mesure a renforcé la cohérence des données entre les RH, le service des finances, les achats et les processus connexes d'activités générales, pour un suivi plus rapide et plus fiable, tout en réduisant la complexité des systèmes grâce à la mise hors service de fonctions obsolètes. Elle a également posé les fondations de l'intégration future de fonctions avancées et à intelligence artificielle.
- **Wi-Fi 6 à Berlin** : l'usage de cette technologie sans fil moderne dans le bâtiment que nous louons à Berlin garantit des niveaux supérieurs de vitesse de transfert de données, de capacité, de rendement énergétique et de performance dans des environnements auxquels de nombreux appareils sont connectés.
- **Mise hors service de l'ancien outil de gestion des dossiers juridiques** : une nouvelle solution de gestion des dossiers est en préparation afin de soutenir les juristes en améliorant l'efficacité et le suivi. L'ancien outil (MatterSphere) sera mis hors service après le déploiement de cette solution prévu en 2026.

- **Mise hors service d'anciennes technologies** : conformément aux priorités du Plan stratégique 2028, d'anciennes technologies ont été progressivement éliminées en faveur de solutions modernes. Lotus Notes¹³ a été mis hors service à la suite de l'introduction du nouveau système OpenText de gestion de documents dans l'ensemble de l'Office. Dans le domaine de la gestion financière, la mise hors service de PGVal a marqué une étape importante dans la modernisation de l'environnement informatique en aval de la délivrance. Il en va de même de la mise hors service graduelle de VMware¹⁴, qui permet l'optimisation des capacités des centres de données.

Figure 6 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : activités générales



Source : OEB

¹³ Lotus Notes est une ancienne plateforme d'entreprise développée par IBM et largement employée à des fins de gestion de documents qui comporte des services de courriel et de calendrier ainsi que des applications axées sur les documents.

¹⁴ VMware est un logiciel permettant l'installation d'un système d'exploitation virtuel sous n'importe quel autre système d'exploitation, au profit de l'efficacité de l'usage de l'infrastructure informatique et des performances des applications.

Indicateurs clés de performance du levier 2

Indicateur clé de performance	Niveau fin 2025		Objectif du PS 2028
Disponibilité du système informatique (interne)	99,7 %	✓	99,5 %
Disponibilité du système informatique (externe)	99,9 %	✓	99,5 %
Numérisation et modernisation des processus d'administration des brevets	32,1 %	○	100 %
Numérisation des processus liés aux activités générales	78,1 %	○	90 %
Exploitation de l'IA	45,8 %	○	90 %

○ = en cours de réalisation ; ✓ = objectif atteint ;

Les indicateurs clés de performance relevant du levier 2 (les technologies) ont connu une progression substantielle en 2025 : deux d'entre eux sur cinq ont d'ores et déjà atteint les objectifs à long terme fixés par le Plan stratégique 2028.

Grâce à des investissements continus dans des outils de pointe, à la mise hors service, toujours en cours, d'anciens outils et à une gestion diligente des problèmes, les indicateurs relatifs à la **disponibilité des systèmes informatiques** internes et externes sont constamment demeurés largement au-dessus des objectifs en 2025. Les objectifs fixés par le Plan stratégique 2028 ont donc été relevés pour 2026 afin qu'ils demeurent ambitieux.

Les progrès effectués en matière de **transformation et de simplification de nos processus**, présentés ci-dessus, se reflètent également dans les indicateurs clés de performance concernés. Les processus de la procédure de délivrance de brevets ayant été entièrement numérisés dès juin 2024, notre attention s'est tournée vers la numérisation des processus d'administration des brevets. L'indicateur clé de performance dans ce domaine affiche une progression constante depuis son introduction début 2025, et il a terminé l'année à 32,1 %. Du côté des activités générales, l'indicateur évaluant la numérisation des processus dans les services RH, Finances et Administration générale ainsi que dans d'autres services d'activités générales ont progressé de manière constante durant l'année 2025, pour atteindre 78,1 % à la fin de l'année.

Le pourcentage de tâches de classification ne nécessitant pas d'intervention intellectuelle humaine a oscillé entre 46 % et 47 % durant toute l'année. Des efforts sont toujours déployés en vue de garantir la qualité, l'efficacité et l'exactitude de la **classification assistée par intelligence artificielle** et de porter la valeur de l'indicateur clé de performance libellé "Exploitation de l'IA" vers son objectif de 90 % en 2028.

3. Levier 3 – Des produits et des services de grande qualité délivrés dans les délais

Qualité à la source

L'OEB partage sa quête de qualité et les responsabilités y afférentes avec les utilisateurs. Des demandes de brevet claires, bien rédigées et de portée adéquate facilitent la délivrance de brevets de qualité, apportent des certitudes au marché et réduisent les coûts pour tous les utilisateurs du système des brevets.

Nous avons, en 2025, renforcé la **qualité à la source** en perfectionnant les outils numériques qui aident les demandeurs dans les activités de dépôt et de communication avec l'OEB. Les services MyEPO ont été étendus par de nouvelles fonctions en libre-service, par un meilleur accès à la littérature brevet et non-brevet (y compris les supports multimédias) et par l'acceptation des dessins en couleurs et en noir et blanc. La transparence et les interactions ont été consolidées par les perfectionnements apportés à l'espace partagé, tandis que la Legal Interactive Platform, basée sur l'intelligence artificielle, a été mise à la disposition de tous les utilisateurs. La transition de l'eOLF au dépôt en ligne 2.0 a marqué une étape en matière de simplification, tout comme d'autres simplifications de droit et de procédure telles que les pouvoirs généraux à l'intention des employés et la mise à jour de la base de données des mandataires agréés.

Nous avons continué de suivre un large éventail de variables en vue d'évaluer la qualité des demandes de brevet reçues ainsi que leur évolution au cours de la recherche et de l'examen. Notre analyse a révélé, entre les demandeurs ou mandataires, des variations notables du point de vue, par exemple, des irrégularités de forme, des constatations d'absence d'unité, des objections quant au fond, de la procédure orale, de l'efficacité des réponses et des modifications et des taux de délivrance. Ces différences peuvent occasionner des coûts supplémentaires, des inefficiences et des incertitudes, ce qui souligne les conséquences substantielles que les pratiques des demandeurs peuvent avoir sur la qualité à la source et sur l'efficacité globale de la procédure de délivrance de brevets.

Tenir nos agents au fait des dernières évolutions technologiques

L'une des priorités de l'OEB consiste à veiller à ce que les connaissances des examinateurs demeurent à la pointe dans des domaines technologiques en rapide évolution au moyen de formations spécifiques.

L'OEB a lancé une nouvelle initiative intitulée "**Industry Lectures**" en septembre 2025. Dans ce cadre, des sociétés à la pointe de leurs secteurs respectifs ont présenté, en ligne et avec une modération de l'OEB, des technologies directement aux agents de l'Office. Ces présentations s'adressaient en particulier aux examinateurs dans les domaines technologiques concernés, mais tous ces événements étaient ouverts à l'ensemble des

agents. Cette initiative vise à tenir les agents au fait des tendances actuelles et futures des technologies dans l'objectif, principalement, de veiller à ce que les examinateurs comprennent les évolutions les plus récentes dans leurs domaines technologiques respectifs, aux fins de la qualité et de l'efficacité. Quelque 500 agents de l'OEB ont participé à ces trois présentations. Cette initiative se prolongera en 2026, et certaines présentations seront effectuées conjointement par plusieurs acteurs majeurs de l'industrie concernant des technologies de pointe.

Nous avons également élargi les possibilités qui s'offrent aux examinateurs de participer à des événements externes afin d'interagir directement avec l'industrie et avec le monde universitaire. Plus de 350 examinateurs ont participé à 82 conférences et salons professionnels en 2025. Ces participants ont été encouragés non seulement à appliquer les connaissances acquises, mais également à en communiquer l'essence à leurs collègues dans le cadre d'activités d'équipe ou entre pairs.

Recyclage et formation

L'Office propose un large éventail de cours destinés aux examinateurs à leur entrée dans de nouvelles fonctions, par exemple dans l'opposition ou à la présidence des procédures orales. Les agents désirant se porter candidat à l'examen européen de qualification ou au certificat européen d'administration des brevets sont également soutenus par des formations et par une préparation structurée aux examens. Des événements de formation réguliers ont abordé tout au long de l'année des thèmes tels que l'activité inventive, les observations de tiers, la jurisprudence des chambres de recours et les conclusions des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité.

Les examinateurs qui changent de domaine technique bénéficient d'un soutien conjuguant une formation en cours d'emploi dispensée par des collègues expérimentés et des cours techniques lorsque cela est nécessaire. Un programme ciblé de recyclage professionnel a été lancé en 2025 dans le domaine, en croissance, des batteries et des piles à combustible.

Équilibrer l'expertise des agents et le volume des demandes reçues dans tous les secteurs de la technique

Nous accordons une priorité élevée à la mise en adéquation des compétences de nos agents avec les volumes variables des dépôts dans les différents secteurs de la technique. Le recrutement ciblé, appuyé par un pipeline de candidats aptes, nous a permis de satisfaire en temps utile aux besoins de personnel dans des secteurs dans lesquels les activités de dépôt étaient en croissance rapide.

Au cours des dernières années, le nombre de demandes déposées relatives aux batteries a considérablement augmenté, passant de 3 000 en 2021 à presque 9 000 en 2025. En réponse à cela, l'OEB a plus que doublé le nombre d'examineurs dans ce secteur, ce en alliant le recrutement et le recyclage d'examineurs provenant de domaines techniques proches. Nous veillons ainsi à respecter nos normes de qualité sur le fond, à répondre aux

attentes des utilisateurs en matière de respect des délais et à éviter l'accumulation de dossiers en attente, source d'insécurité juridique.

Une recherche complète et exacte et un examen correct et cohérent

Nous avons, au cours des dernières années, pris des mesures en vue, d'une part, de parfaire l'exactitude et le caractère complet des recherches et des opinions écrites et, d'autre part, de parfaire l'examen en veillant à ce que la CBE soit appliquée de manière cohérente par l'ensemble de nos équipes d'examen, une cohérence qui revêt une importance particulière dans des branches techniques émergentes ou en rapide évolution. Nous avons poursuivi ces efforts dans le cadre de notre Plan d'action pour la qualité 2025 par des mesures couvrant tous les stades de la procédure de délivrance de brevets.

Intégration de la pratique optimale des divisions de la recherche actives

Au début de l'année 2025, plus de douze mois après la mise en œuvre complète des **divisions de la recherche actives**, les premiers commentaires des utilisateurs et évaluations par audit interne indiquaient déjà une hausse de la sécurité juridique à un stade précoce de la procédure de délivrance de brevets. Les travaux visant à intégrer les divisions de la recherche actives à la procédure de délivrance de brevets se sont donc poursuivis. L'accent a été mis principalement sur la promotion de **consultations larges et précoces** au sein de la division, dont l'initiative revenait au premier examinateur dans chaque dossier de recherche.

Une présentation **soulignant l'importance que revêtent la division et les pratiques optimales** a été effectuée en décembre 2024 à l'intention de tous les directeurs, qui en ont transmis la teneur à leurs équipes. Les divisions ont été encouragées à conserver une **approche axée sur la solution** dans l'objectif de parvenir à des conclusions fiables (délivrance ou rejet). Il convient, à cette fin, de définir la potentielle invention à un stade précoce et de garantir le caractère complet des recherches couvrant l'ensemble des caractéristiques revendiquées en tenant dûment compte de la description et des dessins. Les inventions de type mixte ont également fait l'objet d'une attention particulière afin qu'elles soient traitées correctement. Les objectifs en matière de qualité pour 2024 faisaient déjà explicitement référence aux divisions de la recherche actives, mais les objectifs 2025 à l'intention des examinateurs, des responsables d'équipe et des directeurs ont été consolidés et uniformisés à cet égard.

Les effets des divisions de la recherche actives sur nos résultats sont manifestes : dans le cadre des audits internes, les recherches et opinions écrites n'ont fait l'objet d'aucune constatation affectant la validité dans 94 % des cas, et 80 % des participants à l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025 ont jugé nos produits de recherche bons ou très bons. En 2025, les objectifs associés à deux de nos indicateurs clés de performance en matière de qualité de la recherche ont été atteints, et l'objectif associé au troisième indicateur a été quasiment atteint.

Ajout d'éléments

Plusieurs mesures ont été prises dans le cadre du **Plan d'action pour la qualité 2025** en vue de perfectionner l'appréciation de l'ajout d'éléments. De nouveaux outils ont été mis en œuvre afin de favoriser la structuration et l'exactitude des appréciations, et une formation de perfectionnement obligatoire a été dispensée aux équipes visées par des constatations de la direction Audit de la qualité. Par ailleurs, les examinateurs doivent désormais justifier, dans leurs notifications, des contrôles qu'ils ont effectués, ce qui facilite la tâche de la division et garantit aux demandeurs que les contrôles ont été effectués.

En novembre 2025, un membre technicien des chambres de recours a effectué une présentation concernant l'ajout d'éléments à l'intention des examinateurs. Celle-ci s'est concentrée sur la manière dont doit être appliquée l'exigence stricte de "divulgence directe et sans ambiguïté" face aux incertitudes que présentent les divulgations implicites. Elle s'est également penchée sur des questions telles que les caractéristiques "inextricablement liées", les généralisations intermédiaires et les modifications allant au-delà de la structure des revendications.

Nos audits de la qualité de la délivrance ont relevé un nombre moindre de constatations d'ajout d'éléments au cours de l'année 2025 (4,6 % des délivrances examinées). Nous avons ainsi progressé par rapport à l'année 2024 (5,9 %) et atteint pour la première fois l'objectif ambitieux (< 5 %) associé à cet indicateur clé de performance.

Appréciation de la clarté

Après l'**atelier consacré à la clarté** destiné aux utilisateurs en 2024, l'année 2025 a vu la mise en œuvre de plusieurs mesures destinées à renforcer la clarté dans la procédure de délivrance de brevets. Les utilisateurs ayant demandé que les Directives comportent des exemples positifs de clarté, l'actualisation de celles-ci comportera des modifications en ce sens en 2026. Les examinateurs ont été sensibilisés aux conséquences de la clarté dans les procédures postérieures à la délivrance et à l'importance que revêt son traitement dans le cadre de la procédure de délivrance de brevets. Par ailleurs, de nouveaux objectifs de qualité ont été adoptés pour 2025 afin d'encourager les examinateurs à apprécier la clarté dans un "esprit de compréhension", à indiquer clairement quels éléments manquent de clarté et pour quel motif et à proposer des solutions lorsque cela est possible. Parallèlement, les supports de formation des examinateurs ont été révisés et mis à jour, et l'OEB suit avec attention la pertinence et la cohérence des objections pour manque de clarté au moyen des audits de qualité, des conclusions des groupes de parties prenantes sur la qualité et du tableau de bord de l'harmonisation de la pratique.

Enseignements tirés des décisions des chambres de recours

Les décisions des chambres de recours sont riches d'enseignements pour les divisions d'examen et d'opposition. Dans ce contexte, une analyse approfondie de ces décisions a été entreprise dans le double objectif de produire de meilleures données aux fins de l'amélioration continue et d'élaborer de nouveaux indicateurs clés de performance aux fins du suivi des progrès réalisés. En mars 2025, **cinq nouveaux indicateurs clés de performance s'appuyant sur les décisions des chambres de recours** ont été ajoutés au tableau de bord sur la qualité¹⁵ en matière d'examen et d'opposition. Ces indicateurs sont actualisés tous les ans, et les objectifs associés à deux d'entre eux ont déjà été atteints.

L'application de l'approche problème-solution dans l'appréciation de l'activité inventive figure parmi les domaines d'amélioration. Un atelier consacré à l'activité inventive destiné à l'ensemble des examinateurs d'opposition a donc été organisé en juin 2025. Cet atelier s'est notamment penché sur les décisions des chambres de recours annulant une décision d'une division d'opposition.

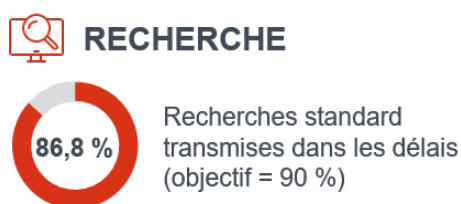
Observations de tiers

Après consultation des utilisateurs, une étude exhaustive menée en 2024 a recensé les domaines permettant de renforcer la cohérence dans la manière dont l'OEB traite les observations de tiers. Des mesures ciblées ont été prises, y compris la clarification des instructions, le perfectionnement de la formation et la consolidation des contrôles internes. Cette action s'est poursuivie en 2025, et une étude intérimaire a montré des résultats positifs dès le milieu de l'année. La cohérence du traitement des observations de tiers demeure une priorité de notre Plan d'action pour la qualité 2026, et une étude examinera plus avant les effets de notre action.

Respect des délais : rassurer le marché

Le respect des délais demeure un aspect important de la qualité et de la sécurité juridique, ainsi que l'ont souligné l'enquête sur la satisfaction des utilisateurs et de nombreuses réunions avec des utilisateurs. Globalement, **82,6 % des dossiers standard de recherche, d'examen et d'opposition ont été traités dans les délais en 2025.**

Figure 7 – Respect des délais en matière de recherche



Source : OEB

¹⁵ <https://www.epo.org/fr/about-us/services-and-activities/quality/quality-dashboard>

Nos utilisateurs doivent recevoir les recherches et les opinions écrites de l'OEB dans les délais. Cela vaut particulièrement pour les premiers dépôts, car, concernant ces demandes de brevet, les demandeurs doivent décider des prochaines étapes avant que l'année de priorité n'expire.

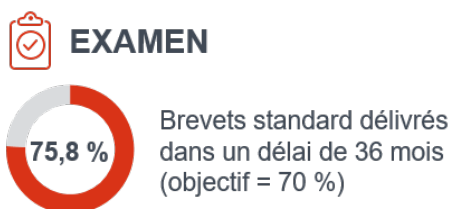
Nous avons, en 2025, pris plusieurs mesures en vue de réaliser les ambitions du Plan stratégique 2028 en la matière, à savoir l'accomplissement de toutes les recherches dans un délai de six mois. Ces travaux ont débuté en 2022 lorsque nous avons réduit le délai de transmission aux États membres des résultats des recherches nationales ainsi que le délai de transmission des résultats de recherche pour les premiers dépôts PCT de neuf à huit mois, puis de huit à sept mois en 2023. Le délai imparti à la recherche nationale a été réduit à six mois pour les seconds dépôts (EP, PCT et nationale) en novembre 2025. Fin 2024, nous avons également abaissé notre objectif pour les recherches PCT bis (dans lesquelles l'OEB n'a pas effectué la recherche en vertu du PCT) de dix à huit mois, ce qui a permis de procéder à des recherches supplémentaires au cours de l'été 2025.

Notre objectif de 90 % des recherches effectuées dans les délais s'avère toujours plus difficile à réaliser à mesure que nous continuons d'abaisser les objectifs en matière de délais et d'œuvrer à un délai de six mois pour toutes les recherches. Le respect des délais en matière de recherche (dossiers standard¹⁶) a été renforcé, passant de 85,1 % en 2024 à 86,8 % à la fin de 2025, pour une durée de traitement moyenne de 5,1 mois, mais nous n'avons pas atteint notre objectif de 90 %.

Conformément au Plan stratégique 2028, le respect des délais en matière de recherche figurera parmi les priorités de l'année 2026, et, à cette fin, nous harmoniserons graduellement à six mois nos objectifs pour tous les produits de recherche.

La section de dépôt a affiché un respect des délais dans ses tâches de 98,9 % en 2025. En ce qui concerne l'opposition, 99,1 % des tâches de traitement de nouveaux dossiers ont été effectuées dans les délais.

Figure 8 – Respect des délais en matière d'examen



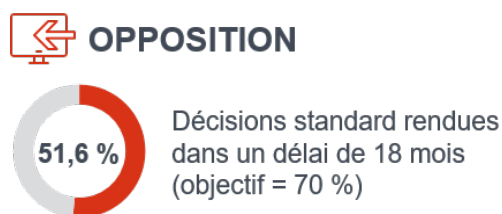
Source : OEB

¹⁶ Ne sont pas considérés comme recherches standard (1) les dossiers présentant une absence d'unité, (2) les dossiers présentant un manque de clarté et (3) les dossiers incomplets.

Le respect des délais dans l'examen constitue également un élément important de notre politique de qualité : les retards dans la procédure peuvent donner inutilement lieu à des coûts et à une incertitude chez les concurrents et pour le public. En 2025, la clôture est intervenue dans le délai fixé de 36 mois à compter de la requête en examen valide dans 75,8 % des dossiers standard¹⁷, la durée moyenne d'examen s'élevant à 24,2 mois. En ce qui concerne le programme de traitement accéléré des demandes de brevet européen, le délai associé à la première action et aux actions suivantes s'est élevé à 2,2 mois.

Nous avons réussi à conserver la maîtrise du nombre d'anciens dossiers en 2025. Nous avons terminé l'année avec seulement 6 244 anciens dossiers d'examen en attente, dossiers accompagnés d'une requête en examen valide antérieure à 2020 et pouvant être traités par les examinateurs (c'est-à-dire n'étant pas en attente d'une action des demandeurs), et 12 500 actions étaient en attente d'examen sans action de l'examineur pendant plus de 30 mois. Globalement, la durée de traitement entre le dépôt et la délivrance s'est élevée, en 2025, à 36,5 mois pour les dossiers standard¹⁸, et 74,8 % de ces dossiers ont été clos dans un délai de 48 mois (78,5 % dans un délai de 48 mois en ce qui concerne les demandes divisionnaires).

Figure 9 – Respect des délais en matière d'opposition



Source : OEB

Nous avons, en 2025, réussi à ramener encore le nombre de dossiers d'opposition en attente à 3 335, alors que ce nombre s'élevait à 5 000 antérieurement à la pandémie. Les efforts que nous avons déployés dans ce domaine ont eu pour résultat que **la durée moyenne globale de traitement s'élève désormais à 19,1 mois** et que 51,6 % des dossiers standard¹⁹ sont traités dans un délai de 18 mois, ce qui constitue une nette amélioration par rapport aux 38,4 % constatés en 2024. Nous demeurons déterminés à atteindre notre objectif de 70 % en matière de respect des délais d'ici la fin 2026.

¹⁷ Ne sont pas considérés comme examens standard les dossiers comportant (1) plus d'une requête en prorogation du délai de réponse, (2) plus d'un paiement tardif de taxe et (3) un report de la procédure orale.

¹⁸ Sont considérées comme dossiers standard les demandes de brevet avec examen standard. Demandes EP directes : délai de délivrance à compter de la date de dépôt européen. Demandes PCT : délai de délivrance à compter de l'entrée dans la phase européenne.

¹⁹ Ne sont pas considérés comme oppositions standard les dossiers dans lesquels (1) il existe plusieurs opposants, (2) des membres juristes sont intervenus afin de recueillir des preuves et (3) une procédure orale a été reportée ou plusieurs procédures orales ont eu lieu.

Demandes divisionnaires

Les demandes divisionnaires font l'objet d'un suivi attentif de la part de l'OEB. Au cours des dernières années, la tendance à la division volontaire est demeurée stable à environ 86 % de l'ensemble des demandes divisionnaires déposées, et le volume des demandes divisionnaires est également demeuré stable à 6,3 % du nombre total de demandes en attente. Le Plan stratégique 2028 définit des critères stricts garantissant le traitement en temps opportun des demandes divisionnaires.

En 2025, l'OEB s'est conformé à ces exigences en respectant les délais de bout en bout dans 78,5 % des cas de demande divisionnaire (ce qui correspond au pourcentage de délivrance dans un délai de 48 mois pour les demandes EP standard, voir ci-dessus).

Par ailleurs, l'OEB avait déjà, par le passé, pris des mesures en vue de garantir le traitement rapide et la sécurité juridique des demandes divisionnaires, y compris :

- l'introduction, en 2023, de la possibilité de citer les parties à une procédure orale à titre de première action lorsque la demande initiale a été rejetée ou retirée ;
- la publication anticipée, depuis 2023, des demandes divisionnaires ; et

l'application, depuis 2014, d'une taxe spécifique à la génération en vue de prévenir les séries de demandes divisionnaires.

Ces mesures se sont avérées efficaces, car la durée de traitement entre la date de réception et la finalisation conforte la tendance positive de l'année précédente.

Être à l'écoute de nos utilisateurs

Le programme de mobilisation des utilisateurs nous a permis d'organiser en 2025 130 réunions avec des représentants de 45 PME et microentités, 42 associations d'utilisateurs, 26 grandes entreprises et 17 organismes de recherche publics et universités. Cela a permis de garantir que les points de vue de demandeurs de toutes tailles et de tous secteurs soient pris en considération dans nos travaux en matière de qualité, l'accent étant mis dans une plus grande mesure sur les petits demandeurs et sur les organismes d'enseignement et de recherche.

Hormis la sensibilisation au brevet unitaire, la réduction des taxes à l'intention des microentités et d'autres sujets importants touchant à la qualité des brevets, l'harmonisation et la cohérence ont figuré parmi les thèmes récurrents dans les débats avec les utilisateurs en 2025. En réponse à cela, le Plan d'action pour la qualité 2026 comporte une intensification des efforts consacrés à l'harmonisation dans des domaines clés tels que les inventions mises en œuvre par ordinateur et l'intelligence artificielle.

Nous avons également diffusé en externe certains des commentaires dans le cadre de la série "Voice of our Users", dans laquelle de courtes vidéos sont préparées concernant l'issue des réunions individuelles.

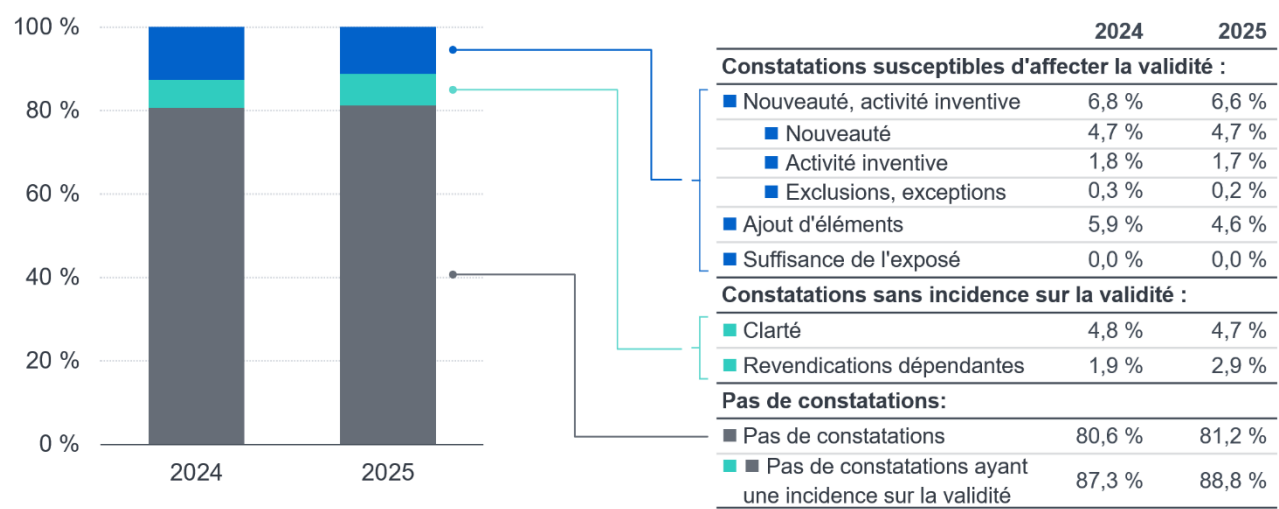
Ces initiatives se poursuivront en 2026.

Direction Audit de la qualité

La direction Audit de la qualité a continué de rapporter les constatations qu'elle a effectuées dans le cadre d'audits indépendants de la qualité. Les rapports de la direction Audit de la qualité produisent les statistiques et les indicateurs clés de performance nécessaires à un suivi précis et indépendant aux fins de la gestion de la qualité. Les auditeurs vérifient la conformité des produits des examinateurs contrôlés avec les règles applicables.

Au stade de la délivrance, la part de dossiers pour lesquels aucune constatation affectant la validité n'a été faite a atteint 88,8 % en 2025. Les constatations liées à l'ajout d'éléments sont passées de 5,9 % en 2024 à 4,6 % en 2025, et l'objectif associé à l'indicateur clé de performance en la matière a donc été atteint pour la première fois.

Figure 10 – Délivrance : résultats de l'audit de qualité



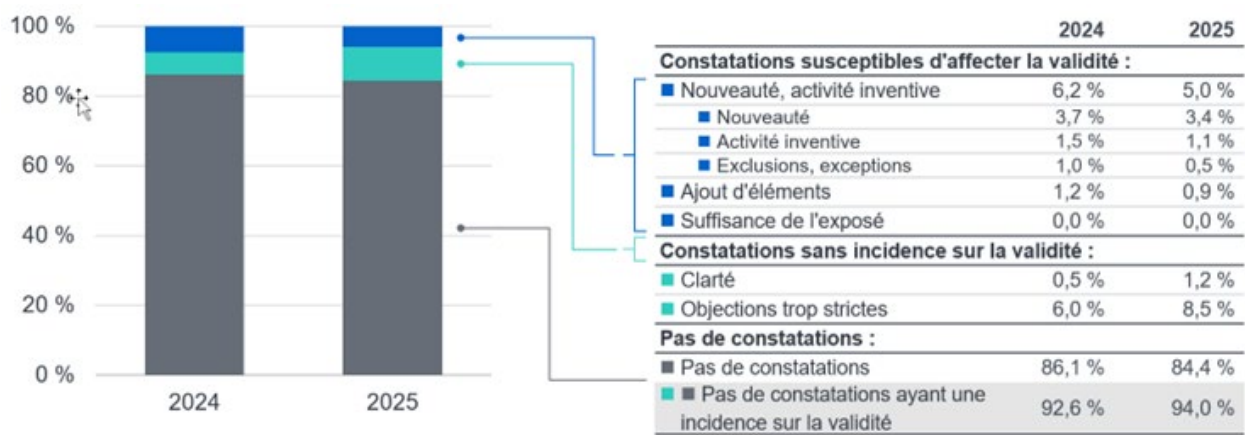
Les résultats sont présentés sous forme de répartition du ratio des dossiers comportant au moins une constatation. Pour les dossiers comportant plusieurs constatations, seule la constatation correspondant au rang le plus élevé est prise en compte. Les autres constatations ne sont pas prises en compte aux fins du présent tableau et des résultats. Toutes les constatations sont prises en compte à des fins de correction et d'apprentissage. Le rapport de 2025 porte sur une période glissante de 12 mois pour 1035 dossiers contrôlés contre 984 en 2024.

Source : OEB

Au stade de la recherche, la part de dossiers n'ayant fait l'objet d'aucune constatation est demeurée élevée en 2025, et les constatations liées à la nouveauté et à l'activité inventive sont constamment demeurées à des niveaux bas. Les résultats confirment la persistance d'un niveau élevé de qualité et de stabilité dans les recherches et dans les opinions écrites : aucune constatation affectant la validité n'a été faite dans 94 % des dossiers de recherche contrôlés.

En conséquence de la persistance de ce niveau élevé de qualité, la période de roulement du contrôle de la recherche est passée de 12 mois à 24 mois, afin de permettre une approche plus proportionnée de l'audit. Les résultats de 2024 ayant été rapportés sur une période de 12 mois, les comparaisons directes de chiffres doivent être effectuées avec prudence.

Figure 11 – Recherche : résultats de l'audit de qualité



Les résultats sont présentés sous forme de répartition du ratio des dossiers comportant au moins une constatation. Pour les dossiers comportant plusieurs constatations, seule la constatation correspondant au rang le plus élevé est prise en compte. Les autres constatations ne sont pas prises en compte aux fins du présent tableau et des résultats. Toutes les constatations sont prises en compte à des fins de correction et d'apprentissage. Le rapport de 2025 porte sur une période glissante de 24 mois pour 739 dossiers audités, celui de 2024 ayant porté sur une période glissante de 12 mois pour 404 dossiers audités.

Source : OEB

Groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité

Il importe d'évaluer la qualité sous de multiples angles. Les groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité de l'OEB ont été créés en 2019, et ils continuent d'évoluer au gré des commentaires des utilisateurs.

L'OEB organise chaque année une session des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité consacrée aux rapports de recherche et aux opinions écrites, ainsi qu'une autre consacrée aux délivrances de brevets, ce qui garantit une évaluation annuelle de nos produits principaux par lesdits groupes. Ces sessions sont complétées par une troisième session qui fournit des enseignements supplémentaires concernant un autre stade de la procédure de délivrance de brevets. Cette troisième session a été consacrée en 2023 aux notifications intermédiaires et, en 2024, pour la première fois, aux rejets. L'année 2025 a vu la toute première session des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité consacrée aux oppositions.

Ses conclusions ont été présentées au groupe de travail du SACEPO sur la qualité, ainsi qu'aux examinateurs et à leurs managers. Elles sont également publiées dans le rapport sur la qualité. Les dossiers de haute qualité sont employés en vue de promouvoir les

pratiques optimales, tandis que les domaines d'amélioration font l'objet de mesures dans le cadre du Plan d'action pour la qualité 2026.

Demande de nos services

La demande de produits et services de l'OEB est demeurée élevée en 2025, bien que le nombre de demandes de recherche reçues ait diminué de 1,2 % par rapport à 2024 (76 % d'entre elles concernant des seconds dépôts).

Type de recherche	Nombre	Premier ou second dépôt
Premier dépôt européen	32 652	premier
Second dépôt européen	53 063	second
Premier dépôt chapitre I PCT	5 406	premier
Second dépôt chapitre I PCT	77 230	second
Euro-PCT (OEB non ISA)	64 317	second
Premier dépôt national	24 925	premier
Second dépôt national	999	second
Nombre total de recherches	258 592	

En ce qui concerne la charge de travail en matière d'examen, 177 960 demandes sont entrées dans la phase d'examen européen et 4 519 demandes sont entrées dans la phase du chapitre II PCT, ce qui porte la charge de travail globale à 443 352 produits de brevet (recherches/opinions écrites, examens et oppositions) au cours de l'année.

Indicateurs clés de performance du levier 3

Indicateur clé de performance	Niveau fin 2025		Objectif du PS 2028
Utilisateurs jugeant nos services en ligne bons ou très bons	80 %		90 %
Respect des délais en matière de recherche	86,8 %		90 %
Respect des délais en matière d'examen	75,8 %		75 % ²⁰
Respect des délais en matière d'opposition	51,6 %		75 %
Respect des délais de bout en bout	74,8 %		75 %
Respect des délais en matière de demandes divisionnaires	78,5 %		80 %
Respect des délais en matière de classification de l'état de la technique	85 %		80 %
Qualité des formalités (section de dépôt)	96,8 %		90 %
Qualité des formalités (section d'opposition)	93,3 %		90 %
Recherche et opinion écrite : appréciation incorrecte de la nouveauté ou de l'activité inventive	5 %		< 5 %
Recherche : état de la technique plus proche trouvé	2,8 %		< 4 %

²⁰ L'objectif de respect des délais en matière d'examen figurant dans le Plan stratégique 2028 est passé de 70 % à 75 % en 2026.

Indicateur clé de performance	Niveau fin 2025		Objectif du PS 2028
Utilisateurs jugeant nos produits de recherche bons ou très bons	80 %	✓	80 %
Délivrances : appréciation incorrecte de la nouveauté ou de l'activité inventive	6,6 %	○	< 5 %
Délivrances : constatations d'ajout d'éléments	4,6 %	✓	< 5 %
Décisions des chambres de recours (<i>ex parte</i>) – décision de délivrer un brevet annulant la décision de rejet d'une division d'examen	4,3 %*	○	< 4 %**
Utilisateurs jugeant nos produits d'examen bons ou très bons	79 %	○	80 %
Décisions des chambres de recours (<i>inter partes</i>) – décision de révoquer le brevet pour manque de nouveauté annulant la décision de maintien d'une division d'opposition	2,9 %*	✓	< 3 %
Décisions des chambres de recours (<i>inter partes</i>) – décision de révoquer le brevet pour défaut d'activité inventive annulant la décision de maintien d'une division d'opposition	10,6 %*	○	< 3 %
Décisions des chambres de recours (<i>inter partes</i>) – décision de révoquer un brevet pour ajout d'éléments annulant la décision de maintien d'une division d'opposition	5 %*	○	< 3 %
Décisions des chambres de recours (<i>inter partes</i>) – décision de maintenir un brevet annulant la décision de la division d'opposition de révoquer le brevet	1,9 %*	✓	< 2 %

○ = en cours de réalisation ; ✓ = objectif atteint ; * = niveau en déc. 2024 ; ** = objectif 2026

Les indicateurs clés de performance associés au levier intitulé "Des produits et des services de grande qualité délivrés dans les délais" ont continué d'afficher une progression constante en 2025.

Les indicateurs liés au **respect des délais** ont évolué de manière globalement positive, le respect des délais en matière d'examen et de classification de l'état de la technique étant demeuré au-dessus des objectifs du Plan stratégique 2028. Le respect des délais en matière d'opposition s'est notamment renforcé, la part des oppositions closes dans un délai de 18 mois étant passée de 38,1 % à 51,6 %. Des baisses mineures ont été enregistrées dans la durée de traitement des demandes divisionnaires et de l'examen, ce qui a contribué à la modeste réduction globale de la durée de traitement de bout en bout de la procédure de délivrance de brevets.

Les indicateurs clés de performance liés à la **qualité des formalités** ont substantiellement progressé pour dépasser leurs objectifs de 90 % en vertu du Plan stratégique 2028. La conformité a atteint 96,8 % dans les contrôles opérationnels effectués dans la section de dépôt et 93,3 % dans les contrôles effectués dans la section d'opposition.

Les engagements de l'OEB en matière de **qualité** ont continué de se traduire par une hausse des performances pour l'ensemble des produits liés **à la recherche, à l'examen et à la délivrance**. En ce qui concerne la qualité de notre recherche, l'exactitude de la

recherche, des opinions écrites et de l'état de la technique constaté a encore progressé. La part des dossiers contrôlés présentant une appréciation incorrecte de la nouveauté ou de l'activité inventive a en particulier enregistré une diminution notable, passant de 6,2 % à 5 %, ce qui nous rapproche de l'objectif du Plan stratégique 2028. En ce qui concerne les délivrances, les constatations d'ajout d'éléments ont progressivement diminué au cours de l'année, et cet indicateur clé de performance a atteint son objectif.

Les résultats de l'**enquête de satisfaction des utilisateurs** 2025 indiquent un niveau élevé et persistant de satisfaction qui reflète la priorité accordée à la qualité des produits et des services. Le score de satisfaction des utilisateurs à l'égard des produits d'examen est passé à 79 %, un niveau proche de l'objectif de 80 %. La satisfaction à l'égard des services en ligne s'est élevée à 80 % et celle à l'égard des produits de recherche est demeurée stable à 80 %. Ces résultats font écho aux commentaires que nous recevons d'autres sources, et des propositions d'amélioration ont été intégrées au Plan d'action pour la qualité 2025.

Les efforts déployés en matière de qualité des produits liés à l'examen et à la délivrance contribuent également à notre objectif de réduction des divergences entre les décisions des divisions d'opposition et des **chambres de recours**. Il convient notamment d'observer que deux des indicateurs clés de performance associés ont déjà atteint leur objectif : 1,9 % de décisions des chambres maintenant un brevet à rebours d'une décision d'annulation en opposition, et 2,9 % de décisions des chambres annulant un brevet pour manque de nouveauté. Par ailleurs, les chambres ont annulé une décision de rejet d'un brevet d'une division d'examen dans 4,3 % des affaires ex parte, un niveau proche de l'objectif.

4. Levier 4 – Les partenariats

Les partenariats sont essentiels à la mission de l'OEB qui consiste à garantir que le système des brevets soit de haute qualité, accessible et adapté aux évolutions futures. En 2025, l'Office a encore approfondi sa collaboration avec des partenaires européens et internationaux aux fins du renforcement du réseau européen en matière de brevets, de la progression de l'harmonisation numérique et juridique et de l'extension du rayonnement mondial du système du brevet européen. Les efforts déployés ont consolidé l'écosystème de l'innovation en Europe, ont assuré aux utilisateurs un soutien sur l'ensemble du cycle de vie des brevets et ont contribué à la compétitivité, à la sécurité juridique et au développement des compétences.

Renforcer la coopération européenne

Le réseau européen en matière de brevets se place au cœur du système du brevet européen. Le partenariat qu'il incarne s'est consolidé en 2025 grâce à une collaboration plus étroite, au partage des expertises et à des initiatives ciblées de soutien.

La **19^e réunion annuelle sur la coopération**, qui s'est tenue en juin à Reykjavik, a constitué un moment important pour le réseau européen en matière de brevets. Elle a réuni des représentants des 39 États membres de l'OEB, le Conseil européen de l'innovation, des start-ups et des investisseurs afin de débattre de l'avenir de l'innovation et du financement s'appuyant sur la propriété intellectuelle en Europe. Les participants ont réfléchi à la manière dont les points forts du réseau européen en matière de brevets peuvent contribuer à la mise en œuvre des recommandations des rapports Draghi et Letta, en particulier en matière de développement des start-ups technologiques et de consolidation de la compétitivité européenne. Une cérémonie du Young Inventors Prize distincte, qui célèbre la contribution d'innovateurs émergents à un avenir plus durable, s'est pour la première fois déroulée dans ce cadre.

Figure 12 – Dix-neuvième réunion annuelle sur la coopération avec les États membres de l'OEB, à Reykjavik



Source : OEB

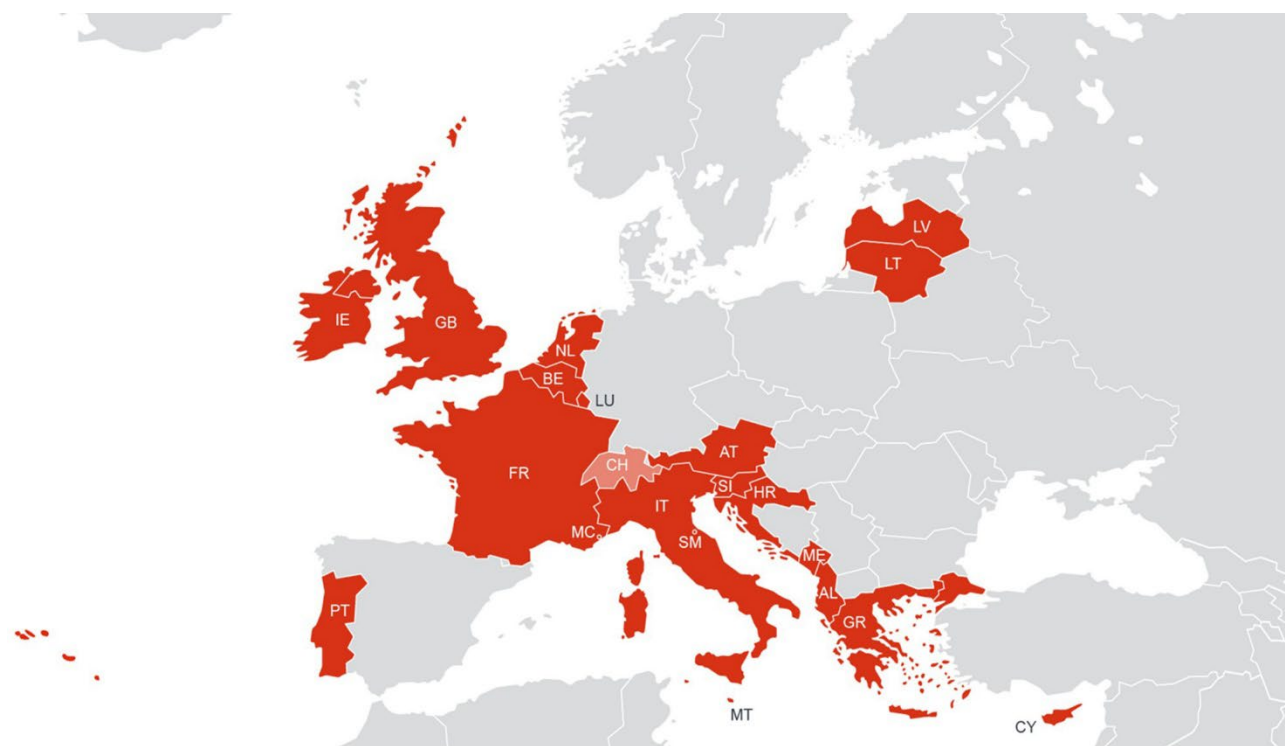
Parallèlement à ce dialogue stratégique, les préparatifs de **l'adhésion à la Convention sur le brevet européen (CBE)** de deux nouveaux États ont enregistré des progrès constants, et la **République de Moldavie** est ainsi devenue le 40^e État contractant le 1^{er} juin 2026. L'OEB sera prête à accueillir la **Bosnie-Herzégovine** dans la communauté de la CBE lorsque celle-ci aura pris les mesures internes nécessaires. La **Géorgie** a également formellement manifesté son désir d'adhérer à la Convention à la fin de l'année 2025, signe que cette dynamique ne s'arrêtera pas là.

En ce qui concerne le renforcement de la coopération au sein du réseau européen en matière de brevets, la signature en 2025, avec l'ensemble des trente-neuf États membres, de nouveaux **accords de coopération bilatéraux** qui offrent un cadre structuré et moderne aux activités conjointes de coopération en vertu du Plan stratégique 2028 a constitué un grand pas en avant. Ces accords garantissent la continuité d'initiatives au long cours tout en permettant également d'en lancer de nouvelles. Le projet pilote visant à accroître la **capacité de recherche et d'examen des offices nationaux des brevets** en offre un bon exemple. Ce projet permet aux offices nationaux de tirer parti de l'expertise d'examineurs de l'OEB récemment pensionnés afin de combler des déficits temporaires de capacité.

Ce régime a suscité un fort intérêt durant toute l'année 2025, ce qui a conduit à son extension en 2026.

La **coopération en matière de recherche** a également progressé. De nouveaux accords sont entrés en vigueur avec le Portugal, avec l'Irlande et avec le Monténégro, ce qui a élargi la participation au **cadre de partage du travail** du réseau européen en matière de brevets. Ces accords permettent aux offices nationaux de tirer parti de l'expertise de l'OEB en matière de recherche, au bénéfice de la qualité à l'intention des demandeurs. En complément de cela, d'autres instruments de coopération, tels que le programme de **détachement d'experts nationaux** et le détachement de **jeunes professionnels** de l'OEB auprès d'offices nationaux des brevets, ont continué de consolider les capacités dans l'ensemble du réseau en promouvant l'échange de connaissances précieuses et le resserrement des liens opérationnels.

Figure 13 – États membres ayant signé un accord de travail concernant la coopération sur la recherche



Source : OEB

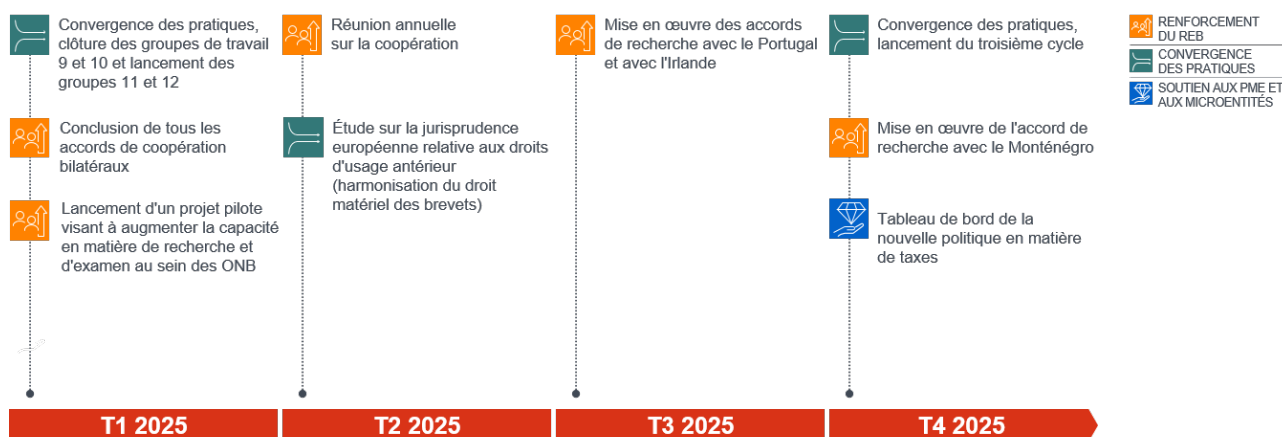
L'harmonisation des procédures en matière de brevets au sein du réseau européen en matière de brevets a atteint un jalon important en 2025 : le deuxième cycle du programme de **convergence des pratiques** s'est achevé en décembre, et le Conseil d'administration a adopté la dernière paire de pratiques communes au début de l'année 2026. La clôture de ce deuxième cycle représente un pas important vers une plus grande homogénéité des pratiques et vers une plus grande sécurité juridique à l'intention des utilisateurs dans

l'Europe entière. Ce processus est appuyé par le [tableau de bord de la convergence des pratiques](#), qui renforce la transparence concernant la mise en œuvre de ces pratiques.

Parallèlement à ces travaux, l'OEB a poursuivi ses efforts en faveur de l'**harmonisation du droit matériel des brevets** au niveau européen et au niveau international. Une étude de cas européenne concernant les droits d'usage antérieur a été menée à son terme en 2025. Elle a alimenté les débats du groupe de travail B+ et a contribué à l'élaboration d'une position européenne cohérente et équilibrée. Conjointement, ces initiatives contribuent à la prévisibilité, à l'efficacité et à la facilité d'utilisation du système des brevets à l'intention des innovateurs sur l'ensemble du continent.

Aux fins de la transparence des initiatives de **soutien en faveur des PME et microentités européennes**, l'OEB a publié un nouvel [aperçu des régimes de soutien financier](#) qui présente le montant des économies déjà réalisées par les demandeurs grâce aux **régimes de réduction des taxes** de l'OEB. Ces derniers ont permis aux petits demandeurs de réaliser des économies à hauteur de 28 millions d'euros depuis 2024. Le régime de soutien ciblé en faveur des microentités lancé cette année-là leur a permis à lui seul de réaliser 11 millions d'euros d'économies. L'OEB a dans le même temps lancé un nouvel outil, le **Fee Assistant**, qui aide les demandeurs, en particulier les petits demandeurs et ceux qui découvrent le système, à tirer parti des mesures de soutien. Cet outil interactif aide les demandeurs à déterminer les taxes qui seront dues aux premières étapes de la procédure de délivrance de brevets et à quelles réductions de taxe ils peuvent prétendre.

Figure 14 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : coopération européenne



Source : OEB

Renforcer la coopération informatique

Le pipeline de la coopération informatique promeut la transformation numérique au sein du réseau européen en matière de brevets par une étroite collaboration avec les offices nationaux des brevets et avec d'autres parties prenantes. L'année 2025 a vu la poursuite

de la consolidation des services, la mise hors service d'anciens systèmes ainsi que le lancement de la boîte à outils numériques et de diverses solutions à intelligence artificielle.

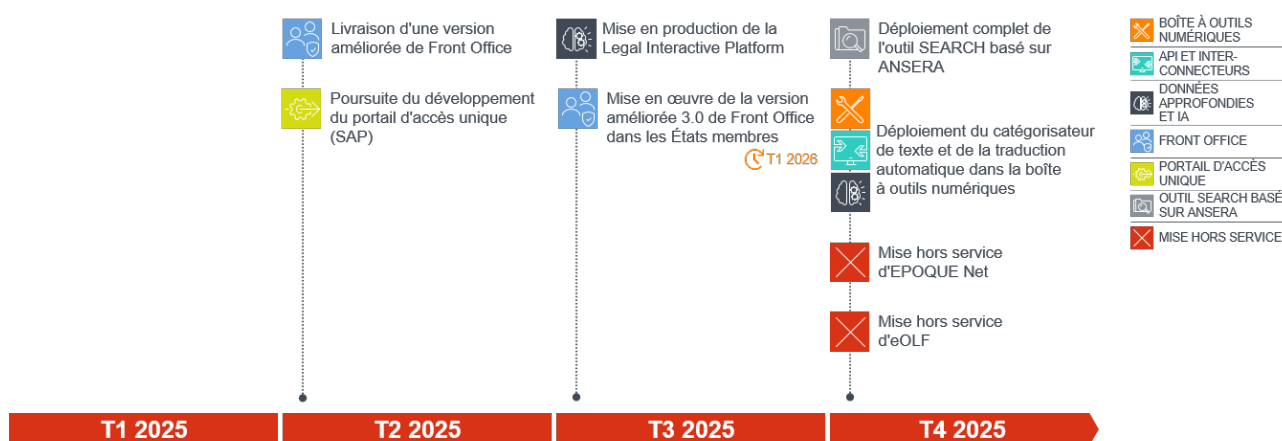
- **Livraison d'une version améliorée de Front Office et mise en œuvre de Front Office 3.0 dans les États membres** : cette mise à niveau a permis d'introduire des perfectionnements du point de vue de la facilité d'utilisation, de l'accessibilité, de l'administration et de la fonctionnalité, y compris des fonctions destinées à garantir l'équité en matière d'accès aux personnes souffrant d'un handicap. Le premier déploiement à l'échelon national de cette version améliorée est prévu pour le début 2026.
- **Développement du portail d'accès unique (SAP)** : le SAP a continué d'évoluer avec l'ajout de nouveaux services, y compris un service de soutien à la mise en œuvre du programme de classification coopérative des brevets et la plateforme de veille technologique. L'introduction de l'authentification à plusieurs facteurs obligatoire a renforcé la sécurité.
- **Legal Interactive Platform en production** : la Legal Interactive Platform, outil de conversation basé sur l'intelligence artificielle facilitant l'accès au droit et procédures nationales en matière de brevets, a été lancée avec succès en Italie et en Irlande. Il s'agissait du premier nouveau produit important issu du programme de coopération informatique dans le cadre du Plan stratégique 2028. Il sera progressivement déployé dans les États membres intéressés en 2026.
- **Déploiement du classificateur de texte et de la traduction automatique dans le cadre de la boîte à outils numériques** : les premières composantes de la boîte à outils numériques²¹, à savoir le classificateur de texte et la traduction automatique, ont été mises à la disposition de certains offices nationaux à des fins de test. Le classificateur de texte utilise l'intelligence artificielle afin de rechercher des termes de la classification coopérative des brevets directement à partir d'une saisie de texte, tandis que la traduction automatique produit des traductions employant la terminologie des brevets. Plusieurs États membres se sont portés volontaires en vue de tester ces services et préparent actuellement le déploiement en production en 2026.
- **Déploiement complet de l'outil SEARCH basé sur ANSERA et mise hors service d'EPOQUE Net** : la mise en œuvre de l'outil SEARCH basé sur ANSERA s'est achevée en 2025. Plus de 2 500 examinateurs utilisent activement ce système qui a par ailleurs été mis à la disposition de plus de quarante offices nationaux des brevets. Cette transition a contribué à l'évolution des pratiques en matière de recherche en mettant l'accent sur l'interopérabilité, sur la qualité des données et sur l'efficacité, et elle a permis la mise hors service d'EPOQUE Net après plus de trente années de service.

²¹ La boîte à outils numériques est un ensemble flexible et évolutif d'éléments soutenant tant les systèmes de front-office comme de back-office et mettant un fort accent sur la mise en œuvre d'un flux de travaux numériques de bout en bout de la procédure, du dépôt à la publication.

- **Mise hors service d'eOLF** : la transition des offices nationaux des brevets vers Front Office ou vers d'autres solutions locales de dépôt en ligne a entraîné l'obsolescence d'eOLF. La fin de la prise en charge des solutions eOLF mises en œuvre à l'échelon local contribue à réduire les tâches de maintenance, à renforcer l'efficacité et à accroître l'homogénéité de l'écosystème de dépôt dans l'ensemble des offices du réseau européen en matière de brevets.

Enfin, l'année 2025 a vu la confirmation de la position de leader de l'Office parmi les organisations internationales en matière de **protection des données**. La Commission européenne a rendu une décision d'adéquation concernant l'OEB reconnaissant que le cadre de protection des données de cette dernière offrait un niveau de protection équivalent à celui du règlement général sur la protection des données de l'Union européenne. Il s'agit d'un jalon important : l'OEB est ainsi devenue la première organisation internationale à bénéficier de cette reconnaissance, ce qui souligne son rôle dans la définition de normes élevées en matière de protection des données dans le secteur public international. Cette décision facilitera également la coopération et les échanges de données avec des États membres de l'Union européenne, ce qui est particulièrement intéressant aux fins des projets de coopération informatique.

Figure 15 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : coopération informatique



Source : OEB

Coopération internationale, évolutions juridiques et brevet unitaire

Coopération internationale : projeter le système du brevet européen au-delà de nos frontières

La **validation**, qui a enregistré de grands progrès en 2024, est demeurée en 2025 un pilier de la coopération internationale de l'OEB, qui vise à étendre le rayonnement mondial du système du brevet européen et à favoriser la croissance basée sur l'innovation. L'année 2025 a marqué le dixième anniversaire du tout premier accord de validation signé avec le Royaume du Maroc, qui a contribué au renforcement des capacités nationales en matière de propriété intellectuelle, y compris par la consolidation des infrastructures informatiques, par la formation des examinateurs et par l'harmonisation juridique.

Le Conseil d'administration, qui a adopté un document consolidé définissant la **politique en matière de validation**, a en cela procédé à la première révision consécutive de cette politique depuis 1999. Cette politique révisée modernise l'évaluation des partenaires potentiels, introduit des indicateurs plus clairs et préserve des éléments clés de flexibilité tels que les champs d'application variables et le modèle actuel de partage des taxes. Pris conjointement, ces éléments contribuent à l'attractivité du système tout en garantissant la neutralité du point de vue des coûts et l'efficacité du soutien apporté aux offices partenaires.

Dans le même temps, l'accord de validation signé avec la **République démocratique populaire lao** est entré en vigueur, étendant ainsi la couverture des brevets européens en Asie du Sud-Est. La coopération technique s'est également poursuivie avec les sept États autorisant la validation (Maroc, Tunisie, Moldavie, Cambodge, Géorgie, Laos et Costa Rica) ainsi qu'avec les treize offices participant aux **partenariats renforcés**.

L'intérêt suscité par le système de validation continue de croître. Le **Burundi**, **El Salvador** et **Sao Tomé-et-Principe** ont manifesté leur intention d'entamer des négociations relatives à un accord de validation. Les négociations avec l'**Angola** ont avancé et ont conduit à un projet d'accord de validation dont le Conseil d'administration a autorisé la signature par l'OEB en mars 2026. Pris conjointement, ces éléments reflètent l'intérêt soutenu que suscite le modèle de validation de l'OEB en tant que dispositif pratique et digne de confiance destiné à garantir une protection par brevet de haute qualité au-delà de l'Europe.

Au-delà de la validation, la coopération internationale a été renforcée par la poursuite de la collaboration en matière de classification des brevets. En 2025, la **classification coopérative des brevets**, système de classification dont l'OEB et l'Office des brevets et des marques des États-Unis sont copropriétaires, a étendu son rayonnement international avec l'adhésion de la France, qui porte à trente-neuf le nombre d'offices et organisations de la propriété intellectuelle participants. La coopération avec des offices partenaires est demeurée dynamique grâce, par exemple, au renouvellement des modalités bilatérales de classification coopérative des brevets convenues avec des partenaires clés tels que l'Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine et l'Office australien des brevets.

La **coopération multilatérale** a progressé à la faveur de la participation de l'OEB à la coopération IP5 et à la Conférence tripartite. La **18^e réunion des directeurs des offices IP5**, organisée à Tianjin par l'Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine, s'est penchée sur la promotion de l'efficacité dans l'usage et dans la commercialisation de la propriété intellectuelle, sur les progrès de la transformation numérique et sur le renforcement de l'usage de l'intelligence artificielle dans les opérations des offices des brevets. Des offices et des groupes d'utilisateurs ont souligné l'importance que revêtent les services axés sur l'utilisateur et le caractère constant et concret des progrès accomplis dans des initiatives communes telles que le dossier mondial et la cession mondiale.

Figure 16 – Coopération entre les partenaires IP5 à Tianjin, en Chine



Source : OEB

L'OEB a parallèlement renforcé sa participation à la Conférence tripartite de coopération avec l'Office des brevets du Japon et avec l'Office des brevets et des marques des États-Unis. Les débats de la **43^e Conférence tripartite**, qui s'est tenue en octobre au siège de l'Office des brevets et des marques des États-Unis, à Alexandria, aux États-Unis, ont abordé le renforcement de la qualité des brevets et de l'efficacité opérationnelle au moyen d'outils informatiques et à intelligence artificielle sophistiqués ainsi que l'harmonisation des démarches vis-à-vis des technologies émergentes. En ce qui concerne l'avenir, les partenaires sont convenus de renforcer la collaboration en matière d'intelligence artificielle par la création d'un groupe de travail trilatéral ad hoc qui présentera ses conclusions lors de la 44^e conférence, qui sera organisée par l'OEB dans son nouveau bureau de Vienne.

La coopération internationale s'est également poursuivie dans le cadre du **Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**. L'OEB agit depuis décembre 2020 en qualité d'administration chargée de la recherche internationale à l'égard des ressortissants et résidents de la République populaire de Chine qui déposent des demandes PCT en anglais auprès de l'Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine (CNIPA). Considérant son succès, l'OEB et la CNIPA sont convenues en 2025 de prolonger ce projet pilote de cinq ans, jusqu'au 30 novembre 2031, confirmant ainsi son intérêt à long terme tant à l'égard des offices que des utilisateurs. Partenaires de longue date, l'OEB et l'Office australien des brevets ont annoncé la création d'un projet pilote de deux ans dans le cadre duquel les utilisateurs australiens pourront également choisir de faire effectuer leurs recherches internationales par l'OEB.

Enfin, en décembre 2025, l'OEB a entamé la procédure conduisant à sa **reconduction en tant qu'administration du PCT** pour la période 2028-2037. Elle a transmis à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle l'ensemble des documents de formalités nécessaires, y compris le certificat de conformité avec les nouvelles exigences relatives à la documentation minimale du PCT. La procédure de reconduction devrait s'achever durant l'année 2026.

Évolutions juridiques : vers la sécurité, l'accessibilité et la numérisation

Un cadre juridique clair, cohérent et prévisible permet non seulement de faciliter les opérations des innovateurs, mais également de consolider la réputation de l'OEB en tant qu'organisation fiable et soucieuse des utilisateurs. Ce rapprochement des intérêts conduit en fin de compte à une relation plus productive et plus harmonieuse avec les utilisateurs, ce qui favorise l'innovation et la croissance au sein du système des brevets. Les efforts déployés en 2025 conjointement avec nos partenaires en vue de renforcer ce cadre ont produit plusieurs résultats notables.

De nouvelles versions **des directives CBE et des directives PCT de l'OEB** ont fait l'objet d'une publication préliminaire le 1^{er} février, en vue d'une entrée en vigueur le 1^{er} avril. Ces nouvelles directives sont le résultat d'une consultation approfondie des utilisateurs et prennent en considération les évolutions récentes des pratiques relatives à la procédure de délivrance des brevets ainsi que la jurisprudence des chambres de recours, en particulier les décisions de la Grande Chambre. L'allongement de la période de prépublication à deux mois contribue à la transparence et à la sécurité juridique, y compris à l'intention des candidats à l'examen européen de qualification. Par ailleurs, cette publication comportait pour la première fois un ensemble de **Directives relatives au brevet unitaire** qui remplacent et élargissent les orientations existantes afin de mieux aider les utilisateurs du nouveau système.

La mise en œuvre de la **deuxième série de modifications juridiques** en faveur de la numérisation et de la simplification, qui a débuté en 2024, s'est en grande partie achevée en 2025 par l'adoption de mesures concernant les documents de priorité électroniques, les dépôts de pièces en couleur et les citations multimédias. Les options en libre-service concernant les données figurant dans des registres ont simplifié le traitement des données à l'intention des utilisateurs. Une consultation des utilisateurs a marqué le lancement d'une **troisième série** de modifications. La contribution de l'OEB à la **modernisation des procédures et des flux de travaux du PCT** a fait l'objet d'une attention particulière dans ce troisième panier de modifications. L'Office a également proposé des mesures supplémentaires en faveur d'une **dématérialisation complète de la procédure de délivrance de brevets**, propositions qui ont été soumises au Comité "Soutien technique et opérationnel" et au Comité "Droit des brevets", puis adoptées par le Conseil d'administration en 2026.

Les processus internes de l'Office destinés au recensement, à l'évaluation et au signalement systématiques de la **jurisprudence** pertinente des chambres de recours et des juridictions nationales ont été remaniés et élargis, de sorte qu'ils englobent également les décisions de la juridiction unifiée du brevet et les réinjectent dans le **cycle de gestion de la qualité** de l'OEB. Cette démarche intégrée contribue à l'harmonisation des pratiques et renforce à terme la sécurité juridique à l'égard des utilisateurs.

Des versions du règlement d'exécution de la CBE et de textes connexes amendées aux fins de l'introduction d'un **langage neutre du point de vue du genre** sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2025. Il s'agit d'une composante essentielle des efforts déployés par l'OEB en vue de mettre ses divers textes juridiques en concordance avec ses engagements en faveur de la diversité et de l'inclusion tout en garantissant la clarté ainsi que la sécurité juridique dans les trois langues officielles.

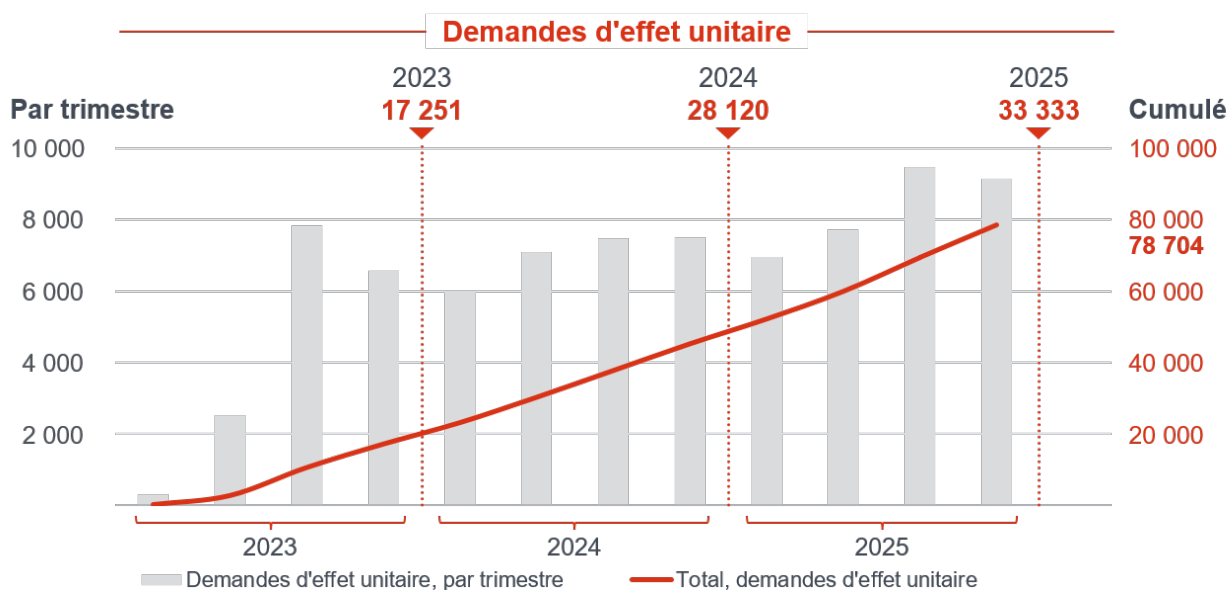
L'OEB a organisé en septembre un **atelier relatif aux brevets biotechnologiques** auquel ont participé les délégations de trente-cinq États contractants, ainsi que la Commission européenne, en qualité d'observateur. Cet atelier s'est intéressé aux nouvelles techniques génomiques, un sujet d'actualité qui suscite un intérêt croissant et des débats dans l'Union européenne. Il s'est concentré sur le dialogue fondé sur des faits et sur le soutien à la prise de décisions éclairées en matière de biotechnologie, un domaine qui revêt une importance stratégique du point de vue de la compétitivité et de la pérennité en Europe.

La coopération juridique a été étendue aux questions liées à la **protection des données** : en 2025, le Bureau de la protection des données a resserré ses liens avec ses pairs au sein d'autres organisations internationales, ce grâce au lancement, fin 2024, du réseau des bureaux de la protection des données d'organisations internationales, qui compte désormais trente membres, et a élargi la coopération avec des institutions européennes et avec des autorités chargées de la protection des données en Europe, asseyant ainsi la position de l'Office dans la communauté internationale de la protection des données.

Le brevet unitaire, moteur de l'innovation et de la compétitivité

Le **système du brevet unitaire** a continué de susciter un vif intérêt et a renforcé sa position de pilier essentiel de la protection par brevet en Europe. Depuis son lancement en juin 2023, le nombre de demandes d'effet unitaire n'a cessé d'augmenter, et les taux d'adoption ont encore progressé par rapport à la période d'évaluation précédente, ce qui confirme l'attrait qu'exerce le système dans tous les domaines technologiques et sur tous les profils d'utilisateurs. Presque **79 000 demandes d'effet unitaire** avaient été enregistrées par l'OEB à la fin de l'année 2025. Plus d'un brevet européen délivré sur quatre a résulté en une demande d'effet unitaire en 2025. Le recours au brevet unitaire est encore plus élevé (40 %) dans les États parties à la CBE, ce qui reflète le grand intérêt que porte l'industrie européenne à cette nouvelle forme de protection par brevet.

Figure 17 – Évolution des demandes d'effet unitaire en 2023-2025



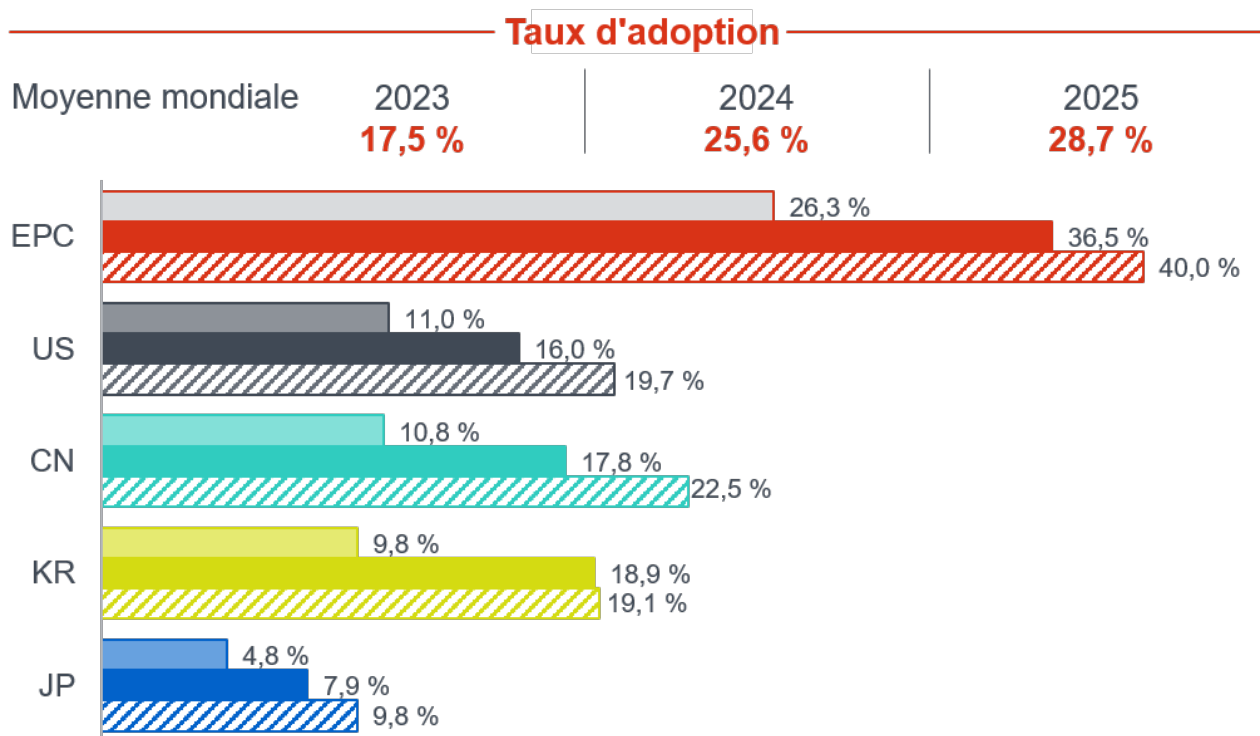
Source : OEB

Le brevet unitaire intéresse particulièrement **les PME, les inventeurs individuels, les universités et les organismes de recherche publics** (qui représentaient 48 % de l'ensemble des titulaires européens en 2025), ce qui souligne la contribution de ce système au renforcement de l'accès à la protection par brevet et à la réduction de la complexité administrative et des coûts à l'intention des utilisateurs disposant de ressources limitées. Dans le même temps, il demeure largement utilisé par de grands acteurs industriels, ce qui démontre son utilité dans des portefeuilles de brevets importants du point de vue commercial.

Sur le plan géographique, le brevet unitaire est principalement utilisé par des **titulaires basés en Europe** (60 % du total en 2025), ce qui confirme que ce système sert avant tout les innovateurs européens et contribue au fonctionnement du marché unique. Le brevet unitaire suscite dans le même temps un intérêt croissant en dehors de l'Europe, en particulier aux États-Unis et en Asie de l'Est. En Asie de l'Est, la Chine compte pour la plus grande part des demandes, suivie de la République de Corée, tandis que l'adoption au Japon a également augmenté régulièrement au fil du temps. Ces tendances soulignent la pertinence croissante du système du brevet unitaire au niveau international.

Du point de vue de la mise en œuvre et de l'assistance apportée aux utilisateurs, une gamme **d'outils communs et de services d'information** accompagne toujours le système du brevet unitaire. L'OEB a lancé en juin 2025 une version améliorée et développée du [Tableau de bord du brevet unitaire](#) qui offre un éventail encore plus large d'informations concernant l'usage ainsi que les tendances du système du brevet unitaire et qui répond directement aux commentaires et aux attentes des parties prenantes et des utilisateurs.

Figure 18 – Adoption du brevet unitaire



Source : OEB

Conjointement, la nouvelle version du Tableau de bord du brevet unitaire, le Registre du brevet unitaire et les nouvelles Directives relatives au brevet unitaire favorisent **la transparence et l'échange d'informations** en mettant à la disposition du public des informations actualisées concernant le recours au système, tandis que des outils tels que le **calculateur de taxes du brevet unitaire** aident les utilisateurs à comprendre les conséquences financières des différentes stratégies en matière de protection. Ces instruments contribuent à la cohérence et à la transparence de ce cadre à l'intention des utilisateurs et des parties prenantes dans l'ensemble des États membres participants.

Dans ce contexte, et dans le respect de ses obligations institutionnelles, l'Office a contribué au **rapport de la Commission européenne** relatif au fonctionnement du règlement (UE) n° 1257/2012. Cette contribution a été publiée sur le site web de l'OEB et souligne les résultats positifs et la visibilité croissante du système.

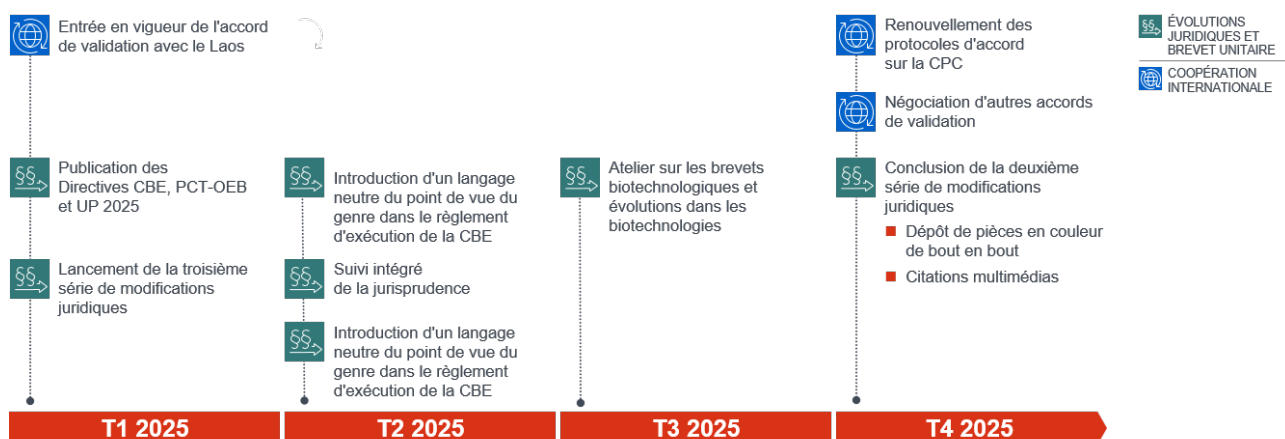
La **JUB** a encore consolidé son rôle de forum centralisé de règlement des litiges relatifs aux brevets en Europe. Sa jurisprudence de plus en plus abondante et le nombre accru de procédures témoignent de la confiance qu'accordent un nombre croissant d'utilisateurs à cette juridiction efficace et spécialisée. Par ailleurs, les décisions rendues jusqu'à présent par la juridiction unifiée du brevet ont confirmé les pratiques de l'OEB et apporté la preuve d'une concordance complète concernant des aspects fondamentaux de la brevetabilité tels

que l'interprétation des revendications, ce qui renforce encore la confiance accordée au système.

L'Office a, en 2025, continué de collaborer étroitement avec la juridiction unifiée du brevet dans le cadre d'activités de formation et dans le domaine informatique, contribuant ainsi à l'application effective des brevets en Europe. De nouveaux progrès ont également été réalisés concernant le dispositif institutionnel du **centre de médiation et d'arbitrage en matière de brevets**, qui devrait entamer ses activités en juin 2026, élargissant ainsi l'éventail des options de règlement des litiges à la disposition des utilisateurs du système.

Dans l'ensemble, le nombre d'utilisateurs, qui augmente, la base d'utilisateurs, qui s'élargit et s'internationalise, et les performances opérationnelles, qui sont stables, offrent la preuve du succès du système du brevet unitaire. Celui-ci contribue à réduire la fragmentation de l'environnement européen des brevets et à rendre l'Europe plus attrayante du point de vue de l'innovation et de l'investissement.

Figure 19 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : coopération internationale, évolutions juridiques et brevet unitaire



Source : OEB

Renforcer les compétences et les connaissances

L'Académie européenne des brevets : l'excellence dans la formation à la propriété intellectuelle

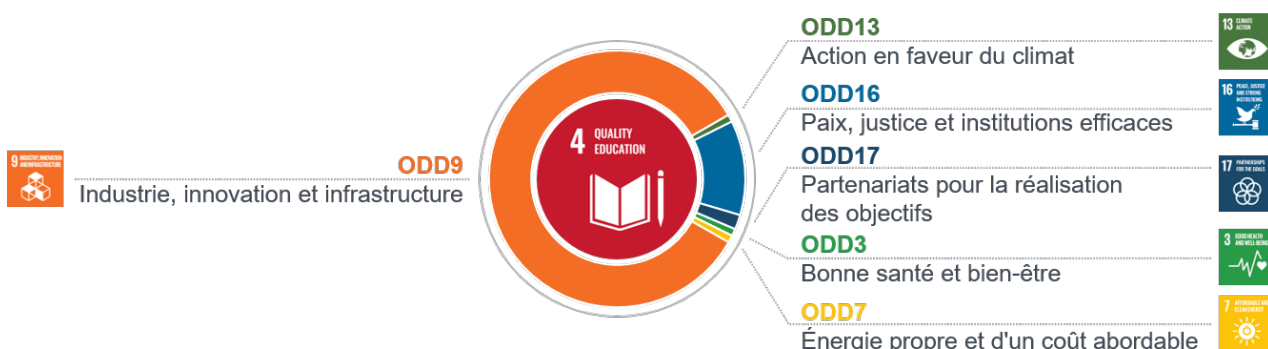
L'**Académie européenne des brevets** a, en 2025, consolidé sa position de prestataire de premier plan de services d'enseignement en matière de propriété intellectuelle proposant des formations diversifiées, modernes et utiles aux professionnels sur l'ensemble du cycle de vie des brevets. L'Académie a organisé 136 activités de formation, pour un total de 1 532 heures d'apprentissage et presque 30 000 inscriptions. L'apprentissage numérique a également progressé : le centre de formation en ligne a dépassé les 23 000 utilisateurs

actifs et enregistré près de 300 000 visites. La satisfaction des utilisateurs est demeurée élevée, et les formations en ligne et modulaires ont garanti l'accessibilité : les femmes ont représenté 53 % des inscriptions, et la part des participants extérieurs au réseau européen en matière de brevet est en hausse. La collaboration étroite avec des offices nationaux, avec le réseau PATLIB et avec des partenaires internationaux contribue au rayonnement mondial de l'Académie dans le respect intégral du Plan stratégique 2028 et des objectifs de développement durable des Nations unies.

Figure 20 – Activités de formation de l'Académie et objectifs de développement durable des Nations unies

109 activités de formation visant spécifiquement des ODD. |

L'ensemble des formations de l'Académie contribue à l'ODD4.



Source : OEB

Durant l'année, l'Académie a appuyé le déploiement de l'**outil SEARCH basé sur ANSERA** dans les offices nationaux des brevets grâce à des formations ciblées et à des activités de développement des capacités. Ces travaux ont contribué à renforcer l'expertise au niveau national, à intégrer l'outil SEARCH basé sur ANSERA à la pratique quotidienne en matière de recherche et à accroître la cohérence dans l'ensemble du réseau européen en matière de brevets.

L'Académie a poursuivi le déploiement du **cadre modulaire d'enseignement de la propriété intellectuelle (MIPEF)** afin d'élargir l'accès à une formation de haute qualité en matière de propriété intellectuelle parmi les étudiants. Dans l'ensemble de ses éditions 2025, le MIPEF a suscité plus de 4 000 inscriptions d'étudiants en provenance d'universités européennes, et il est désormais fermement ancré dans le paysage universitaire, puisqu'il a déjà dépassé l'objectif du Plan stratégique 2028 en matière de participation institutionnelle.

L'Académie a dans le même temps soutenu son initiative **Children & Youth**, qui vise à promouvoir l'acquisition précoce de compétences en matière d'innovation ainsi que la sensibilisation à la propriété intellectuelle parmi les jeunes. Les préparatifs du lancement de nouveaux contenus de formation en 2026 se sont poursuivis, tandis que des activités

menées dans des salons scientifiques ou dans des événements concernant l'innovation destinés aux jeunes, au bénéfice de plus de 8 000 enfants et adolescents, ont contribué à inspirer la nouvelle génération d'innovateurs.

Les conférences phares de l'OEB ont encore une fois rassemblé la communauté des brevets au sens large et renforcé le dialogue entre professionnels en Europe et au-delà. Les conférences **Opposition Matters** ont offert à un public mondial des analyses concernant la qualité des brevets, les évolutions de la procédure et les tendances émergentes. Les conférences **Litigation Matters** et la **conférence sur la jurisprudence des chambres de recours** ont donné lieu à des échanges utiles concernant le système du brevet unitaire, la jurisprudence et la pratique de la juridiction unifiée du brevet à ce stade précoce. À Venise, le **Forum des juges européens** a permis d'approfondir le dialogue au sein de la communauté judiciaire, a contribué à mettre en concordance les points de vues au sein du réseau européen en matière de brevets et a consolidé les fondements d'un système du brevet européen cohérent et de haute qualité.

PATLIB et KT2A : soutenir les écosystèmes de l'innovation en Europe et en Afrique

Avec 335 centres répartis dans 39 pays au soutien des PME, des chercheurs et des entrepreneurs, le réseau **PATLIB** a continué de consolider son rôle en matière d'information concernant la propriété intellectuelle et de transfert de technologies au sein de l'écosystème européen de l'innovation.

La participation est demeurée élevée : la **conférence PATLIB 2025**, à Vienne, a attiré presque 4 000 spectateurs en ligne, un record. Elle a été complétée par des séminaires Shaping the Future, par des groupes de travail et par le large recours au parcours d'apprentissage PATLIB, qui a désormais enregistré plus de 8 000 accès. Cette conférence a également constitué le cadre de la cérémonie de remise des prix de la troisième édition du CodeFest, axée sur l'innovation dans l'automatisation de la classification des données relatives aux brevets aux fins du développement durable. Le recours au paquet de mesures de développement et de soutien a augmenté : 122 activités dirigées par des centres répartis dans 11 États membres en ont bénéficié.

Figure 21 – Lauréats du CodeFest lors de la cérémonie de remise des prix organisée durant la conférence PATLIB 2025, à Vienne



Source : OEB

Au-delà de l'Europe, l'initiative **Transfert de connaissances vers l'Afrique (KT2A)** s'est élargie et rassemble désormais 80 universités de 29 pays africains autour de partenariats de formation, de mentorat et de jumelage adaptés qui sensibilisent aux questions de propriété intellectuelle, renforcent la collaboration et donnent lieu à des échanges utiles entre les écosystèmes africain et européen de l'innovation. En ce qui concerne l'avenir, la manifestation PATLIB2028 et le cadre actualisé de niveau de service professionnaliseront encore davantage les centres et renforceront leur influence sur les systèmes locaux et régionaux de l'innovation.

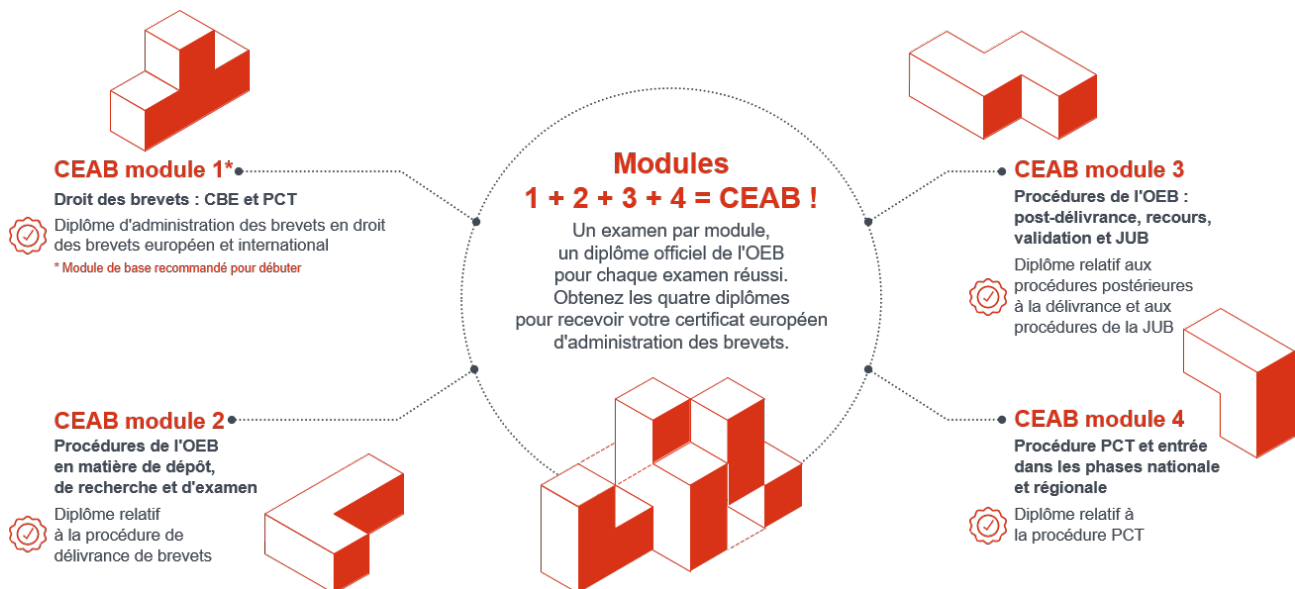
Certifications : consolider la profession des brevets

L'OEB a, en 2025, accompli des progrès substantiels en matière de certification professionnelle, à la fois concernant l'**EEQ** et le **CEAB**. L'introduction de la nouvelle épreuve de base F a marqué la première étape de la transition graduelle vers un cadre modernisé et modulaire de l'examen européen de qualification. La session s'est conclue par la tenue de plus de 4 000 épreuves, dont plus de 600 épreuves F. Cette évolution a été accompagnée d'un soutien extensif offert aux candidats afin de leur permettre de s'adapter à la nouvelle structure à la veille de la réforme complète de l'examen prévue pour 2027.

Le certificat européen d'administration des brevets a lui aussi connu une montée en puissance qui reflète la demande croissante de qualifications reconnues en matière

d'administration des brevets. La participation a augmenté en comparaison des années précédentes, et les préparatifs de l'introduction, à partir de 2026, d'une **structure modulaire du certificat** ont progressé. Cette nouvelle démarche permettra aux candidats de progresser d'une manière plus flexible en acquérant des diplômes individuels sur le chemin de la pleine et entière certification, ce qui rendra le programme plus attrayant dans l'ensemble de l'écosystème de l'innovation.

Figure 22 – Lancement du certificat européen d'administration des brevets modulaire



Source : OEB

Le **programme de soutien aux candidats**, pierre angulaire du Plan stratégique 2028, a continué de promouvoir l'accès aux professions des brevets, la diversité et l'équilibre géographique. Ce programme, auquel 30 États membres participaient en 2025, a renforcé son modèle collaboratif, notamment grâce à une étroite coopération avec l'epi et à un réseau d'anciens candidats à l'activité croissante. Les candidats à l'examen européen de qualification ont continué de bénéficier d'activités ciblées de formation et de mentorat, et ce programme devrait être étendu en 2026 à la préparation du certificat européen d'administration des brevets.

La nouvelle édition du **CodeFest**, axée sur l'évaluation et sur l'estimation des portefeuilles de brevets et de propriété intellectuelle, exige des participants qu'ils développent des méthodes fondées sur les données d'estimation de la valeur économique et technologique des brevets. Les participants ont eu accès aux bases de données concernant les brevets et aux outils avancés d'analyse de l'OEB, tels que la plateforme de veille technologique, en vue de développer des prototypes qui transforment des données complexes en informations exploitables. Les finalistes de l'édition actuelle seront annoncés à la mi-2026.

Après son lancement officiel en 2024, la **plateforme de veille technologique** a bénéficié de perfectionnements en 2025. Cette version a introduit l'inscription automatique des

utilisateurs et l'accélération de l'actualisation des données. Cela nous permet de mettre à la disposition des utilisateurs des informations plus récentes, d'accélérer le processus d'inscription et de réduire le besoin d'interaction manuelle.

Figure 23 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : renforcer les compétences et connaissances



Source : OEB

Observatoire des brevets et des technologies

Dans la deuxième phase de son premier programme de travail bisannuel 2023-2025, l'Observatoire des brevets et des technologies a continué de mettre à disposition des analyses percutantes ainsi que des informations concernant l'écosystème de l'innovation et d'établir la carte stratégique des technologies essentielles. En 2025, l'Observatoire a substantiellement accru sa production d'analyses, ses activités de sensibilisation et ses interactions avec les parties prenantes, renforçant en cela son rôle de référence en matière d'intelligence technologique relative aux brevets.

Ses publications ont continué de gagner en audience, et ses données et conclusions sont de plus en plus fréquemment mentionnées dans des sources externes faisant autorité. Cela a contribué à ancrer plus fermement ses travaux dans les politiques globales et dans le débat sur l'innovation. Au cours de l'année 2025, l'Observatoire a publié quatorze documents : six études économiques, trois rapports d'analyse sur les technologies et cinq études de cas sur l'innovation. Ces publications ont abordé des thèmes à fort retentissement tels que les brevets et les normes ou le rôle des organismes de recherche publics et de l'innovation dans les technologies quantiques. Les publications de l'Observatoire ont été téléchargées à presque 100 000 reprises au cours de l'année 2025, ce qui est le signe du développement de leur audience et de leur pertinence.

L'Observatoire a, en 2025, également promu l'initiative prospective de l'OEB intitulée "Scénarios pour l'avenir 2025-2045". S'inspirant du rapport prospectif phare de l'OEB de 2007, ce nouvel exercice cible un périmètre plus large incluant l'innovation et les tendances technologiques, au soutien de la planification à long terme. Ce projet lancé

mi-2025 et formellement présenté lors de la session du Conseil d'administration de décembre 2025 devrait s'achever en 2027, année du 50^e anniversaire de l'OEB.

Tandis qu'il s'imposait en matière d'analyse, l'Observatoire a également développé ses interactions avec l'ensemble de l'écosystème de l'innovation. Trois événements en ligne sur des sujets couverts par l'Observatoire ont été organisés en 2025, pour un nombre cumulé de 16 000 vues, et l'Observatoire a triplé sa participation à des événements externes (60 interventions sur la période 2023-2024 et 180 interventions en 2025). Cela a permis d'approfondir les échanges avec les parties prenantes et de renforcer la visibilité des sujets liés aux brevets dans les réseaux d'innovation.

La collaboration avec les États membres a dans le même temps été renforcée. La collaboration avec les États membres de l'OEB s'est avérée essentielle du point de vue de la qualité et de la pertinence des travaux de l'Observatoire, et elle a permis de renforcer les liens avec les écosystèmes nationaux de l'innovation. Trente-six offices nationaux des brevets ont participé aux initiatives de l'Observatoire à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt de l'année précédente. Les États membres ont ainsi activement participé au projet intitulé "Aller à la rencontre des jeunes entreprises de la haute technologie", qui aide les autorités nationales à sensibiliser les communautés locales de l'innovation à l'intelligence brevets. Ce projet a soutenu douze événements au total en 2025.

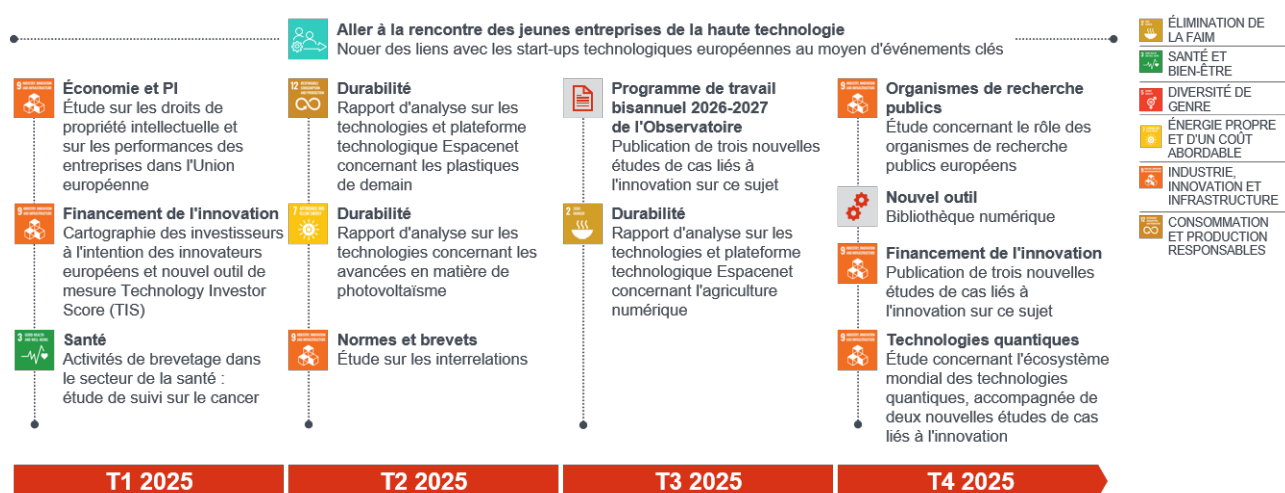
Au niveau européen, l'Observatoire a consolidé ses liens avec les institutions de l'Union européenne, de sorte que ses données contribuent directement aux priorités de l'Union en matière d'innovation. Ses études ont contribué aux débats du programme Horizon Europe et ont traité de sujets figurant dans le rapport de Mario Draghi concernant la compétitivité européenne. De nouvelles modalités de coopération ont été trouvées avec la Commission européenne, avec l'Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME, avec l'Institut européen d'innovation et de technologie et avec la Banque européenne d'investissement. La cartographie des technologies s'est imposée comme un élément central de cette collaboration. Elle a été employée dans le cadre de l'instrument "Éclaireur pour la recherche de pointe" ainsi que dans d'autres programmes, et elle a été étendue à de nouveaux domaines émergents. L'Observatoire a également apporté une contribution technique aux jurys de l'Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME en mettant à disposition son expertise dans l'évaluation des propositions dans le cadre du programme Transition d'Horizon Europe. Depuis le début de cette coopération, les experts de l'OEB ont procédé à titre consultatif à plus de 170 évaluations techniques portant sur une enveloppe globale de financement des start-ups s'élevant à 350 millions d'euros.

Hormis ces partenariats institutionnels, l'Observatoire s'est associé à diverses institutions en vue de copublier des études, ce qui lui a permis de tirer parti de la complémentarité des expertises, au profit de la profondeur et de la portée de ses analyses. Des travaux ont ainsi été menés conjointement avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, avec le Conseil européen de l'innovation, avec l'Organisation de coopération et de

développement économiques et avec l'Institut Fraunhofer pour la recherche dans le domaine des systèmes et de l'innovation. D'autres études ont par ailleurs bénéficié d'une coopération plus ciblée. L'Observatoire a ainsi recouru à l'expertise de l'Association européenne des organismes de recherche et de technologie et de l'Association des professionnels européens du transfert des sciences et technologies, et des travaux ont été menés conjointement avec plusieurs offices des brevets d'Amérique latine.

Enfin, l'Observatoire a continué de produire et de développer des outils permettant aux innovateurs, aux décideurs et aux chercheurs d'accéder plus facilement aux données relatives aux brevets. L'outil Deep Tech Finder a bénéficié au cours de l'année de révisions majeures telles que l'ajout de nouveaux filtres de domaines techniques, l'extension de la couverture des organismes de recherche publics et des entreprises issues de leur essaimage, l'introduction d'une fonction de recherche d'investisseurs et le lancement d'une application mobile. Il comptait en décembre plus de 10 000 start-ups, et sa version non mobile avait été consultée à plus de 38 000 reprises, signe d'une forte participation des utilisateurs. Parallèlement à cela, trois nouvelles plateformes technologiques ont été lancées ; ces plateformes, ainsi que celles déjà à disposition, ont été consultées à plus de 20 000 reprises en 2025. La bibliothèque numérique a également été lancée. Cette plateforme centrale destinée aux publications et à d'autres types de supports a enregistré 1 000 consultations au cours des six semaines qui ont suivi son lancement. Enfin, l'offre de l'Observatoire en matière d'intelligence technologique a été consolidée par un nouveau jeu de données dénommé "Patent Standards Explorer", qui a été téléchargé à 680 reprises en 2025, et par des perfectionnements apportés à PATSTAT.

Figure 24 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Observatoire des brevets et des technologies



Source : OEB

Indicateurs clés de performance du levier 4

Indicateur clé de performance	Niveau fin 2025		Objectif du PS 2028
Coopération informatique	184 projets informatiques mis en œuvre		240
Convergence des pratiques	79,1 % d'États membres		90 %
Accords de validation	16 accords de validation ²²		14
Modularité de l'enseignement de la PI dans les programmes universitaires	90 universités		80
Universités "Pan-European Seal" proposant des diplômes STIM	82 %		90 %
Intelligence brevets	9 plateformes technologiques		14
Formation au réseau PATLIB	29 % de formations relatives au transfert de technologies accomplies		50 %
Certifications du réseau PATLIB	14 % de transferts de technologies certifiés		20 %
Observatoire des brevets et des technologies	234 000 vues		152 900

 = en cours de réalisation ;  = objectif atteint

Les indicateurs clés de performance relevant du levier des partenariats ont progressé avec constance en 2025, et trois d'entre eux ont atteint leurs objectifs.

En matière de **coopération informatique**, des progrès constants ont été constatés au cours de l'année. Ainsi, 43 projets supplémentaires ont été mis en œuvre durant l'année 2025, ce dans les domaines suivants : boîte à outils numériques, Front Office, outil SEARCH basé sur ANSERA, qualité et processus en matière de données, données approfondies et IA, API et interconnecteurs, et portail d'accès unique. La robustesse de la collaboration s'est également manifestée dans les travaux d'harmonisation visant à accroître la **convergence des pratiques en matière de brevets** des membres du réseau européen en matière de brevets. Fin 2025, 79,1 % des membres avaient mis en œuvre au niveau national les pratiques communes convenues. Par ailleurs, deux nouvelles pratiques ont été introduites au cours de l'année : "Caractéristiques autorisées dans les dessins" et "Délivrance et acceptation des documents de priorité électroniques".

La **portée géographique des produits et services de l'OEB** est demeurée stable et supérieure à l'objectif, avec seize accords de validation : sept accords signés et neuf faisant l'objet d'une négociation formelle.

²² Sept accords signés et neuf faisant l'objet d'une négociation formelle.

L'OEB est déterminé à soutenir les générations futures d'innovateurs et de décideurs, et la collaboration avec les universités a été à ce titre approfondie. Cinquante universités supplémentaires ont intégré le **cadre modulaire d'enseignement de la propriété intellectuelle** à leur cursus en 2025, ce qui porte le total à quatre-vingt-dix universités, un niveau supérieur à l'objectif. Dans le cadre du **programme des jeunes professionnels**, le nombre d'universités proposant des diplômes STIM est demeuré stable à 82 %.

L'OEB a également renforcé le soutien apporté aux **centres PATLIB** sous la forme d'un développement continu des capacités et de l'expertise au moyen de la formation et de la certification. La part du personnel du réseau PATLIB ayant accompli la formation de l'OEB en matière de transfert de technologies a augmenté en 2025, passant de 6 % à 29 %. Les certifications correspondantes parmi les centres PATLIB de niveau 3 ont vu une hausse plus limitée (de 12 % à 14 %) du fait, en partie, de l'augmentation substantielle des effectifs de ces centres.

Au sein de l'**Observatoire**, l'accès à l'intelligence brevets a été renforcé. Trois nouvelles plateformes technologiques ont été lancées en 2025, ce qui porte le total des plateformes à neuf, tandis que les contenus et les outils de l'Observatoire ont cumulé 234 000 vues, un niveau supérieur à l'objectif annuel. L'objectif lié à cet indicateur clé de performance a donc été relevé à 257 400 vues pour 2026.

5. Levier 5 – La pérennité financière

La pérennité financière à long terme de l'OEB relève de l'objectif global de renforcement de la pérennité de l'organisation, tel que défini par le Plan stratégique 2028. Dans ce contexte, la **phase I de l'étude financière** (CA/68/23) a offert une vue exhaustive et à long terme de la manière dont les finances de l'OEB devraient évoluer entre 2023 et 2042. Elle a confirmé que les six mesures adoptées en 2020 en vue de combler le déficit de financement avaient eu des effets positifs et avaient substantiellement renforcé la position financière à long terme de l'Office, lui assurant un surplus de 4,2 milliards d'euros au cours des vingt prochaines années. Des analyses de sensibilité ont cependant montré l'existence, face aux fluctuations des marchés des capitaux et à l'inflation, de vulnérabilités qui pourraient avoir des effets sur les besoins de fonds futurs de l'OEB.

La **phase II de l'étude financière** (CA/23/24) visait donc à recenser les possibilités en matière d'optimisation des sources de fonds disponibles et à élaborer un plan exhaustif de financement complet de l'ensemble des obligations à long terme. La pérennité financière à long terme a continué d'enregistrer des progrès en 2025, mais l'Office a également proposé, afin de la renforcer encore, un ensemble d'orientations (CA/39/24) telles que la création de réserves (Réserve opérationnelle pour les besoins de liquidités à court terme : 2,5 milliards d'euros ; fonds de viabilité financière en cas de circonstances exceptionnelles : 1,0 milliard d'euros ; réserve d'ajustement des rémunérations destinée à atténuer les risques associés à la décision, pendante, du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail concernant la procédure d'ajustement des rémunérations : 2,0 milliards d'euros) et la préparation de l'intégration de la gestion des actifs du Fonds de placement de la trésorerie de l'OEB à celle des Fonds de réserve pour pensions et pour la sécurité sociale.

L'Office a, en 2025, mis en œuvre les mesures suivantes sur la base des recommandations figurant dans la phase II de l'étude financière (CA/23/24) :

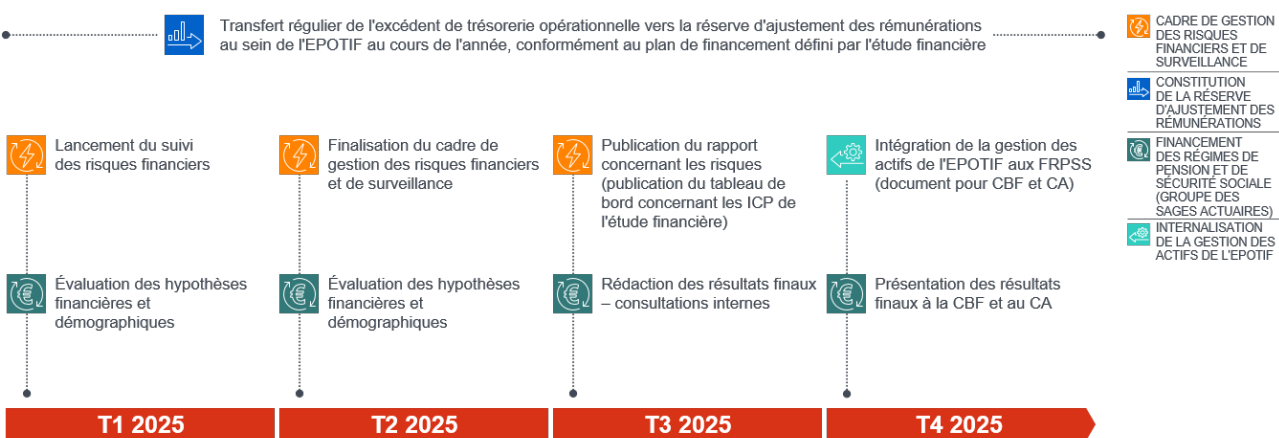
- **Cadre de gestion des risques financiers et de surveillance** : le tableau de bord des indicateurs clés de performance de l'étude financière a été élaboré au cours du premier semestre 2025 à la suite de la validation par le Conseil du cadre de gestion des risques et de surveillance (CA/89/24) en décembre 2024. Ce tableau de bord présente les indicateurs clés de performance liés aux risques dans trois catégories : stratégiques, macroéconomiques et opérationnels. L'ensemble des membres de la Commission du budget et des finances et du Conseil d'administration ont accès à ce tableau de bord, qui leur permet de suivre les progrès de l'OEB en matière de pérennité financière à long terme.
- **Internalisation de la gestion des actifs de l'EPOTIF** : en décembre 2025, le Conseil d'administration a approuvé l'attribution de la gestion des actifs du Fonds de placement de la trésorerie de l'OEB (EPOTIF) à l'Administration des Fonds de réserve pour pensions et pour la sécurité sociale (FRPSS) (CA/68/25). La phase de planification du projet était

déjà en bonne voie en 2025, et les travaux, en 2026, seront axés sur l'adaptation de services internes et externes de gestion des actifs et des plateformes de gestion des placements aux exigences de l'EPOTIF, sur la modification des règlements, sur la révision de l'allocation stratégique des avoirs et sur la résiliation des contrats nous liant aux gestionnaires d'actifs externes et à la société de gestion du capital (KVG). La liquidation par l'Administration des Fonds des actifs détenus par les trois gestionnaires d'actifs externes et le réinvestissement des liquidités obtenues en contrepartie sont prévus au premier trimestre 2027.

- **Création de réserves de sécurité financière** : la phase II de l'étude financière a défini une stratégie de financement visant un niveau de financement de 105 % de tous les passifs au titre de prestations. L'Office a, au cours de l'année 2025, poursuivi la mise en œuvre de ce plan de financement et a atteint un niveau de financement de 88,0 % à la fin de l'année (80,1 % en décembre 2024). À la fin de l'année 2025, la réserve d'ajustement des rémunérations, qui vise à atténuer les risques liés au litige concernant la procédure d'ajustement des rémunérations, a atteint le montant prévu de 2 milliards d'euros. Ce montant recouvre des injections spécifiques de liquidités à hauteur de 1 340 milliards d'euros et des gains de rendement de l'investissement sur l'ensemble de l'EPOTIF à hauteur de 660 millions d'euros.
- **Application de la nouvelle politique de l'OEB en matière de tolérance au risque au financement des régimes de pensions et de sécurité sociale** : le Groupe des Sages Actuaires a, en 2025, procédé à une étude actuarielle comportant un examen périodique des hypothèses démographiques et financières et l'application de la nouvelle tolérance au risque adoptée par l'Office à la suite de l'étude financière, qui a résulté en un ajustement du taux d'actualisation. Il en a résulté une augmentation du taux de cotisation au régime de pensions de 32,1 % à 37,8 %. Par ailleurs, le taux de cotisation au nouveau régime de pensions a augmenté de 28,5 % à 33,9 %, le taux de cotisation au régime d'assurance soins de santé a augmenté de 9,6 % à 10,5 % et le taux de cotisation au régime d'assurance dépendance a été maintenu à 1,8 %. Ces nouveaux taux, appliqués depuis le 1^{er} janvier 2026, sont l'illustration de l'effort conjoint consenti par l'OEB et par le personnel en vue de préserver la pérennité financière de nos régimes de pensions et de sécurité sociale.
- **Examen de la procédure d'ajustement des rémunérations et de l'incidence financière du paquet de mesures préconisées par l'étude financière de 2019** : l'OEB a, en décembre 2025, présenté au Conseil d'administration un rapport relatif au réexamen de la procédure d'ajustement des rémunérations adoptée en 2020 (CA/79/25). Ce réexamen a confirmé que la procédure actuelle avait atteint ses principaux objectifs pour la période 2021-2026, y compris la sauvegarde de la pérennité financière à long terme, la gestion de l'augmentation des rémunérations en fonction des conditions économiques et le maintien de la parité de pouvoir d'achat entre les lieux d'affectation. Les orientations relatives à la nouvelle procédure ont été soumises au Conseil

d'administration pour avis en mars 2026, en vue d'une décision finale en juin 2026. En décembre 2025 également, l'Office a présenté un examen de l'incidence des mesures financières adoptées par le Conseil d'administration à la suite de l'étude financière de 2019 (CA/86/25). Il y a conclu que la mise en œuvre des mesures avait progressé au-delà des prévisions et que celles-ci avaient déjà permis la réalisation de gains à hauteur de 3,2 milliards d'euros.

Figure 25 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : pérennité financière



Source : OEB

Indicateurs clés de performance du levier 5

Indicateur clé de performance	Niveau fin 2025		Objectif
Productivité	115,6 produits SEO par ETP	✓	Objectif 2025 : 114,4
Prévision de production	1,3 % d'écart par rapport aux prévisions	✓	Objectif 2028: ≥ -2 %
Niveau de financement	88,0 % ²³ de couverture des passifs	○	Objectif 2032 : 105 %

○ = en cours de réalisation ; ✓ = objectif atteint

Les indicateurs clés de performance relevant du levier de la pérennité financière ont affiché de robustes performances en 2025.

La **productivité** a conservé une tendance à la hausse au cours de l'année pour atteindre un nouveau record de 115,6 produits de recherche, d'examen et d'opposition (SEO) par équivalent temps plein (ETP) en décembre 2025. Cette performance a surpassé l'objectif annuel associé aux indicateurs clés de performance et représente une hausse de 3,7 % sur un an. Par ailleurs, la **production** totale a terminé l'année 1,3 % au-dessus des prévisions annuelles.

²³ La valeur des obligations au titre de prestations définies est calculée au moyen d'un taux d'actualisation normalisé s'élevant à 4,6 %.

Le **niveau de financement** indique la mesure dans laquelle l'OEB est capable d'assumer ses obligations à long terme liées aux pensions et à la sécurité sociale (appelées "obligations au titre de prestations définies" et normalisées à 4,6 %) au moyen de la valeur totale de marché des FRPSS. Cet indicateur est passé de 80,1 % à la fin de l'année 2024 à 88,0 % à la fin de l'année 2025 sous l'influence, principalement, d'un robuste résultat d'exploitation et des bonnes performances des marchés financiers en 2025.

Annexe 1 – Évaluation d'importance relative

L'OEB tient pour essentiels le recensement et le traitement des sujets importants liés à la pérennité dans le développement d'une organisation résiliente et prête à relever les défis de l'avenir. Dans un contexte mondial en évolution, l'OEB demeure déterminé à comprendre les répercussions de ses opérations sur la société et sur l'environnement ainsi que les risques et les possibilités liés à la pérennité qui influent à long terme sur la création de valeur et sur l'excellence opérationnelle.

Conformément à son Plan stratégique 2028, l'OEB a procédé à une évaluation d'importance relative exhaustive et structurée en trois phases : comprendre l'environnement de l'organisation, recenser les répercussions réelles et potentielles et évaluer leur importance. Ce processus incorpore la pérennité aux cinq leviers stratégiques de l'Office (les personnes, les technologies, des produits et des services de grande qualité délivrés dans les délais, les partenariats et la pérennité financière) et se conforme à des cadres internationaux tels que la Global Reporting Initiative (GRI).

Cette évaluation a combiné une analyse interne approfondie à des informations tirées de la consultation publique relative au Plan stratégique 2028, qui a invité les parties prenantes à faire part de leur opinion concernant la manière dont l'OEB pouvait contribuer à renforcer la pérennité du système des brevets et de la société. Les répercussions ont été évaluées dans les dimensions économique, environnementale et sociale au moyen d'une méthode structurée et fondée sur quatre critères principaux : nature de la répercussion, horizon temporel, caractère intentionnel et réversibilité. Cette démarche a garanti le caractère transparent et scientifiquement fondé de l'ordre de priorité dans lequel les questions liées à la pérennité ont été classées.

Les résultats réaffirment la pertinence de l'action stratégique de l'OEB tout en assurant une plus grande clarté. Des sujets importants tels que l'innovation et la croissance économique, l'emploi, l'énergie et les émissions ainsi que le respect de la vie privée des clients reflètent la contribution de l'OEB à l'écosystème de l'innovation et aux grands objectifs de pérennité en Europe. Ces sujets soulignent le rôle joué par l'Office dans la promotion du progrès technologique, du partage des connaissances, de la création d'emplois et du caractère responsable des opérations.

À l'appui de ces priorités, l'OEB suit ses performances au moyen d'indicateurs clés et rend compte annuellement des progrès accomplis dans des domaines tels que la neutralité carbone, la transformation numérique et l'engagement du personnel. La pérennité est entièrement intégrée au modèle opérationnel et à la mission de service public de l'OEB.

À l'avenir, les résultats de l'évaluation d'importance relative continueront d'orienter la manière dont l'OEB rend compte de ses activités en matière de pérennité, les suit et les planifie au plan stratégique. Par ces travaux, l'OEB confirme les engagements pris en matière de gouvernance, de transparence à l'égard des parties prenantes et d'incidence à long terme et veille à ce que la mission qui est la sienne de délivrer des brevets de haute qualité et des services efficaces continue d'appuyer l'innovation, la compétitivité et la croissance durable, pour le bien de la société.

Annexe 2 – Liste des rapports en annexe

Rapport sur la qualité 2025	(CA/40/26 Add. 1)
Bilan social 2025	(CA/40/26 Add. 2)
Rapport environnemental 2025	(CA/40/26 Add. 3)
Rapport sur la transformation numérique 2025	(CA/40/26 Add. 4)
Rapport sur la protection des données 2025	(CA/40/26 Add. 5)
Rapport sur les partenariats 2025	(CA/40/26 Add. 6)

Annexe 3 – Sigles et acronymes employés dans le bilan annuel 2025

AbS	Outil SEARCH basé sur ANSERA
API	Interface de programmation d'application
ASD	Division de la recherche active
BE	BusinessEurope
BIP	Programme d'investissement dans les bâtiments
BoA	Chambres de recours
CA	Conseil d'administration
CBE	Convention sur le brevet européen
CBF	Commission du budget et des finances
CCG	Comité consultatif général
CEAB	Certificat européen d'administration des brevets
CIB	Classification internationale des brevets
CKT	Transfert continu des connaissances
CNIPA	Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine
COHSEC	Comité général pour la santé, l'ergonomie et la sécurité au travail
CPC	Classification coopérative des brevets
CSTO	Comité "Soutien technique et opérationnel"
D&I	Diversité et inclusion
DFA	Attribution numérique des dossiers
DPI	Droits de propriété intellectuelle
DPO	Bureau de la protection des données
DQA	Direction Audit de la qualité
DTF	Outil Deep Tech Finder
EEQ	Examen européen de qualification
EIN	Réseau européen des inventeurs
END	Expert national détaché
EP	Brevet européen
epi	Institut des mandataires agréés près l'OEB
Étude GAP	Étude de gestion actif-passif
GRI	Global Reporting Index
ICP	Indicateur clé de performance
IDP	Plan de développement individuel
ISA	Administration chargée la recherche internationale
JUB	Juridiction unifiée du brevet
LIP	Legal Interactive Platform
LNB	Littérature non-brevet
MIPEF	Cadre modulaire d'enseignement de la propriété intellectuelle
NWoW	Nouveaux modes de travail
ODD	Objectif de développement durable des Nations Unies
OEB	Office européen des brevets
ONB	Office national des brevets
PACE	Examen accéléré
PDB	Procédure de délivrance de brevets
PKF	Patent Knowledge Forum
PME	Petites et moyennes entreprises
POC	Validation de principe
PPH	Patent Prosecution Highway
PS2028	Plan stratégique 2028

PWB	Interface de travail brevets
REB	Réseau européen en matière de brevets
SACEPO	Comité consultatif permanent auprès de l'OEB
SES	Enquête sur l'engagement du personnel
SPLH	Harmonisation du droit matériel des brevets
SQAP	Groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIP	Plateforme de veille technologique
USS	Enquête de satisfaction des utilisateurs
WSA	Assistant de recherche sur le web
YPP	Programme des jeunes professionnels